

TABLE DES MATIÈRES
"L'Africain" n° 257, décembre 2012-janvier 2013

Page

1	Éditorial	E. VAN SEVENANT
2-3	PHOTOS	
ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT		
4	Coopération Nord-Sud. La RD Congo : 52 ans après	MBELU B. KABUDI
CULTURE ET SOCIÉTÉ		
6	L'autosuggestion et la culture kasaïenne	B. MBIYA MUKINAYI
11	Intellectuels et crises africaines	J.-C. MPUTU
15	Peut-on parler sciences en langues africaines ?	B. SENE MONGABA
19	Comment vivre ensemble tout en étant différents ?	D. SIKUBWABO S.
21	Déclaration finale de Kinshasa	CRFP-GL
23	L'élue	F. SIDIBE
PERSPECTIVES ET POLITIQUE		
26	Burundi : comment sortir des génocides et conflits... (II)	J. NTAMAHUNGIRO
32	Fondation Père EVERARD	
À TRAVERS LIVRES ET REVUES		
32	A. MISAGO, La descente aux enfers	E. VAN SEVENANT
33	J. OMASOMBO T. (sous la dir.), RD Congo. Kwango	E. VAN SEVENANT
33	In memoriam : Le Professeur Abbé V. MULAGO	D. RUHAMANYI
38-39	PHOTOS	
	Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"	
	Page 3 de la couverture : mots croisés n° 277	V. SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérien Mudoy, Camille Tedanga Ipota ; Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

ABONNEMENTS : **51^{ème} année** : Année académique 2012-2013.

<i>abonnement ordinaire</i> :	Belgique :	15 €
	Europe :	22 €
	reste du monde :	25 €

abonnement de soutien : 25 €

payables au CCP BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1xxx du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes : IBAN et BIC

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGD.

Éditorial

En ce mois de novembre 2012, tant d'événements se bousculent qu'il est bien difficile de sérier les infos pour discerner l'important de l'accessoire.

Il semblerait quand même que la réélection du Président OBAMA soit essentielle car avec lui, on peut gager que la politique extérieure de l'État le plus puissant militairement parlant de la planète sera moins agressive que celle que son rival républicain aurait pu mener. Je pense qu'il faut s'en réjouir : alors que la crise mondiale risque d'échauffer les esprits, mieux vaut quand même un Président US qui a plus tendance à clôturer les conflits anciens qu'à en créer de nouveaux.

À propos de conflits, donnée hélas incontournable dans notre paysage humain, je conseille vivement la lecture du petit ouvrage d'Aloys MISAGO dont vous trouverez la recension au fond de cette revue : l'idée-force qui s'en dégage pourrait heureusement inspirer les dirigeants du monde mais il ne faut pas rêver, ce ne sera pas pour demain matin !

Elle pourrait également inspirer ceux qui ont pratiquement forcé le Dr. MUKWEGE, l'apôtre des femmes violées et détruites du Kivu (RD Congo), à s'exiler chez nous, dans une résidence tenue secrète, pour échapper aux menaces de mort qui pèsent sur lui. Qui donc a intérêt à ce qu'il abandonne son poste ? Et quoi qu'il en soit, c'est un scandale absolu.

Autre scandale remis à l'ordre du jour par une vigoureuse campagne d'Amnesty International : celui de l'utilisation à grande échelle des enfants-soldats. Chacun connaît le problème, on pensait un moment à une décrue du phénomène suite aux réactions internationales, mais finalement, cela continue de plus belle, notamment dans l'est de la RD Congo et en Ouganda au sein du mouvement malfaisant de Joseph KONY.

Quand donc, pour en revenir au thème du livre de MISAGO, verrons-nous s'épanouir un mode de vie où chacun puisse s'épanouir, où le vivre-ensemble sera la règle générale, où on apprendra à se connaître mieux entre ethnies, cultures ou générations différentes, afin d'éviter les malentendus et dans lequel les différences seront enfin considérées comme des richesses et non comme des oppositions irréductibles ? Rêvons un peu, ça aide à garder le moral.

Quant à l'Ouganda, dont on fête aussi le cinquantenaire de l'indépendance, Amnesty pourrait également s'en prendre au nouveau projet de loi qui sera voté prochainement et qui durcit la loi punissant l'homosexualité alors qu'elle est déjà une des plus répressives au monde. Pour certains cas, cela va jusqu'à la peine de mort. À côté de l'aspect "moral" de cette répression, il s'agit ici certainement d'une réaction nationaliste face à une culture européenne permissive et à laquelle il est maintenant de bon ton de s'opposer.

E. VAN SEVENANT

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Coopération Nord-Sud. La RD Congo : 52 ans après

Il s'agit ici des lignes maîtresses d'une conférence présentée au Café citoyen de Nivelles le 27 septembre 2012. Cet exposé part d'un constat. 52 ans après son indépendance, le Congo dit démocratique, pays aux potentialités énormes, demeure un pays appauvri malgré la permanence de sa coopération avec plusieurs pays du Nord et les Institutions Financières Internationales. Qui sont les acteurs pléniers et/ou majeurs de cet appauvrissement perpétuel ? 52 ans après son indépendance, la RD Congo doit-elle toujours compter sur la solidarité des pays du Nord pour prendre son envol ? Dans les lignes qui suivent, la question congolaise sera étudiée dans le contexte général de la coopération entre l'UE et les ACP.

Dans une interview accordée au journal **Le Potentiel** le 24 septembre 2012, le chef de la délégation de l'UE en RD Congo a dû répondre à une question allant dans le même sens : "Selon le conseiller spécial du secrétaire général de la Francophonie, Ousmane PAYE, les questions économiques occuperont une place importante à ce 14^{ème} sommet. Comment les pays riches (?) pourront-ils marquer leur solidarité envers les pays pauvres (et/ou appauvris) ?" Voici la réponse du chef de la délégation de l'UE en RD Congo, Jean-Michel DUMOND : "La solution se trouve d'abord chez les Congolais eux-mêmes. Ce pays est riche. Il abrite des réserves minières qui en font un scandale géologique. Il abrite d'importantes réserves de pétrole. Il a des terres qui permettent de nourrir un milliard d'habitants. Son potentiel hydroélectrique peut alimenter l'ensemble du continent africain et bien au-delà. Donc, l'essentiel, c'est de s'organiser pour que les richesses du pays se traduisent en croissance et pour que celle-ci bénéficie à la population. Je crois que c'est là le défi essentiel."

En lisant l'interview, l'impression qui se dégage est que, pour le chef de la délégation de l'UE en RD Congo, même s'il ne le dit pas expressément, la solution est ensuite chez les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RD Congo comme membre des Pays d'Afrique, des Caraïbes

et Pacifiques (ACP). Invité à dresser le bilan du 10^{ème} programme du FED (Fond Européen de développement) au Congo (RD), Jean-Michel DUMOND va répondre de la manière suivante : "Nous ne sommes pas encore dans la phase de négociations à proprement parler. Pour l'instant, nous discutons des orientations fondamentales concernant notre coopération avec la RD Congo (2014-2020). Nous sommes dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Cela veut dire que nous ne sommes pas dans un programme d'assistance que nous prodiguerions depuis Bruxelles. C'est un programme que nous développons en commun avec l'ensemble des forces productives congolaises."

Cette réponse est apparemment correcte. Néanmoins, elle ne dit rien sur l'accord constituant le cadre ou la matrice organisationnelle des échanges avec les divers partenaires congolais. Elle n'explicite pas l'asymétrie des conditions politico-économiques dans lesquelles ces échanges sont menés. Il y a, sur cet accord signé en 2000, un texte d'une grande richesse, rédigé par Raoul Marc JEANNAR. C'est le cinquième chapitre de l'édition augmentée de son livre intitulé **Europe, la trahison des élites** (Paris, Fayard, 2004). Le chapitre est intitulé : "L'Europe et les pays du Sud". Il a un sous-point intitulé : "Cotonou ou la recolonisation des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du

Pacifique". Pour Raoul Marc JENNAR, "l'accord de Cotonou est un enfant des accords de Marrakech. On y retrouve la même foi dogmatique dans les vertus du libre-échange, la même confiance absolue dans l'initiative privée, la même volonté d'affaiblir la puissance publique et de limiter la souveraineté des peuples, la même organisation des déséquilibres Nord-Sud et la même consolidation d'un rapport de dépendance entre les pays industrialisés occidentaux et le reste du monde." (p. 188) Cet accord vient détruire les mécanismes de solidarité existant dans les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud avant qu'il ne soit conclu. Pour justifier cette rupture, les pays de l'UE évoquent la modicité des résultats liée aux facteurs internes aux pays de l'ACP tels que les guerres civiles, la mauvaise gouvernance et la corruption.

Raoul Marc JENNAR balaie d'un revers de la main cet argumentaire en évoquant la diminution des aides destinées au Sud, les dégâts causés par l'imposition des programmes d'ajustement structurel au Sud par le FMI, la détérioration permanente des termes d'échanges entre le Nord et le Sud, etc. À ses yeux, "lorsqu'elle invoque les "facteurs propres aux pays ACP", l'Europe passe totalement sous silence le rôle des États membres et de leurs firmes privées dans le déclenchement et l'alimentation des guerres civiles, dans les effets de la colonisation sur la gouvernance des anciennes colonies et dans l'incitation à la corruption. On montre du doigt les corrompus, mais on se tait sur les corrupteurs." (p.190). Remettant en question la propension de l'Europe à se faire passer pour "le premier donateur mondial", Raoul Marc JENNAR écrit : "L'Europe (...) oublie de mettre en lumière que 60 à 80% de l'aide à destination des pays ACP reviennent dans l'Union sous la forme d'acquisition d'équipements, de services et d'honoraires somptueux versés à des experts qui en sont issus." (*Ibidem*)

Étudiant de plus près l'accord de Cotonou, Raoul Marc JENNAR en vient à

conclure que sa finalité est "le remplacement de mécanismes et de politiques de solidarité par la compétition économique et commerciale. L'article 34, 2 est limpide à cet égard quand il stipule que "le but ultime de la coopération économique et commerciale est de permettre aux États ACP de participer pleinement au commerce international (...), facilitant ainsi leur transition vers l'économie mondiale libéralisée". Cotonou, poursuit-il, ce n'est rien d'autre que l'application du "consensus de Washington" aux pays ACP sous la pression de l'Union européenne, au nom des anciennes puissances coloniales." (*Ibidem*) Cette application du "consensus de Washington" constitue, à en croire Raoul Marc JENNAR, la politique étrangère de l'UE. Dans ces échanges économiques et commerciaux avec les ACP, elle impose le respect des principes de dérèglementation, de libéralisation et de privatisation. En effet, "en 1989, John WILLIAMSON, économiste en chef et vice-président de la Banque mondiale, formalisa le "consensus". *Ses principes fondateurs sont applicables à n'importe quelle période de l'histoire, à n'importe quelle économie, sur n'importe quel continent. Ils visent à obtenir, le plus rapidement possible, la liquidation de toute instance régulatrice, étatique ou non, la libéralisation, la plus totale et la plus rapide possible de tous les marchés (des biens, des capitaux, des services, des brevets, etc.) et l'instauration, à terme (...) d'un marché mondial unifié et totalement autorégulé.*" (J. ZIEGLER, Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent, Paris, Fayard, 2002, p.63-64. Nous soulignons)

Tel est, nous semble-t-il, l'enjeu majeur, de la coopération économique et commerciale entre le Nord et le Sud. Ses acteurs pléniers opèrent souvent dans l'ombre, au cœur de véritables cercles de pouvoir, laissant aux chefs d'État et des gouvernements de l'espace (visible) pour jouer "le cirque politique" en assumant le rôle de "petites mains".

À ce point nommé, il serait intéressant de lire, entre autres, le livre autobiographique de John PERKINS publié en 2005 et intitulé **Confessions d'un "assassin financier"** (celui de Christophe DELOIRE et Christophe DUBOIS intitulé **Circus politicus** (Paris, Albin Michel, 2012) ou le numéro spécial du Monde diplomatique (Manière de voir n° 122, Bimestriel, Avril-mai, 2012) intitulé **Politique-Entreprise-Ecole-Famille. Où se cachent les pouvoirs ?**

L'enjeu majeur de cette coopération procède de la lutte contre la justice sociale, la solidarité, la souveraineté économique, politique et citoyenne au profit du marché dit autorégulé, mais qui, en réalité, est géré par les véritables cercles de pouvoir.

Cette lutte produit, à tâtons, des fruits escomptés, avec la complicité des

élites compradores du Sud. Avec celles traîtresses du Nord, elles constituent ensemble le réseau transnational de prédation, fanatique du marché.

Une vigilance citoyenne tous azimuts, une connaissance approfondie et partagée du *modus operandi* de ce réseau et une constitution des contre-réseaux (des peuples du Nord et du Sud) décidés à refonder la politique économique sur les valeurs de liberté, de responsabilité, de justice sociale, de solidarité, de souveraineté politique, économique et citoyenne au niveau local, national et international peuvent être des contributions d'une portée certaine pour l'avènement d'un autre monde possible.

MBELU BABANYA Kabudi

CULTURE ET SOCIÉTÉ

L'auto-suggestion et la culture kasaienne

NDLR : le 15 août 2012 à la Basilique de Koekelberg de Bruxelles, la Maison du Kasayi (MDK) a organisé une journée de commémoration de l'épuration ethnique des Kasaiens au Katanga. À cette occasion, le docteur Benoît MBIYA M. a donné un exposé dont le texte est reproduit ci-dessous.

1. La maîtrise de soi-même par l'autosuggestion consciente

La suggestion ou plutôt l'autosuggestion est un sujet tout à fait nouveau, en même temps qu'il est aussi vieux que le monde.

Il est nouveau en ce sens que, jusqu'à présent, il a été mal étudié et, par conséquent, mal connu ; il est ancien parce qu'il date de l'apparition de l'homme sur la terre. En effet, l'autosuggestion est un instrument que nous possédons en naissant, et cet instrument ou mieux, cette force est douée d'une puissance *inouïe, incalculable*, qui, suivant les circonstances, produit les meilleurs ou les plus mauvais effets. La connaissance de cette force est utile à chacun de nous, mais elle est plus particulièrement indispensable aux éducateurs de la jeunesse¹ afin de préparer une génération montante forte et puissante.

Lorsqu'on sait la mettre en pratique d'une façon consciente, on évite d'abord de provoquer chez les autres des autosuggestions mauvaises dont les conséquences

¹ E. COUÉ, Œuvres complètes. Paris, Astra, 1976.

peuvent être désastreuses, et ensuite l'on en provoque *consciemment* de bonnes qui ramènent la santé physique chez les malades, la santé morale chez les névrosés, les dévoyés, victimes inconscientes d'autosuggestions antérieures, et aiguillent dans la bonne voie des esprits qui avaient tendance à s'engager dans la mauvaise².

La volonté et l'imagination³

Si nous ouvrons un dictionnaire et que nous cherchions le sens du mot volonté, nous trouverons cette définition : "Faculté de se déterminer librement à certains actes". Nous acceptons cette définition comme vraie, inattaquable. Or, rien n'est plus faux, et cette volonté, que nous revendiquons si fièrement, cède toujours le pas à l'imagination. C'est une règle absolue qui ne souffre aucune exception.

Supposons que nous placions sur le sol une planche de 10 mètres de long sur 0,25 mètre de large : il est évident que tout le monde sera capable d'aller d'un bout à l'autre de cette planche sans mettre le pied de côté. Changeons les conditions de l'expérience et supposons cette planche placée à la hauteur des tours d'une cathédrale : quelle est donc la personne qui sera capable de s'avancer, seulement d'un mètre, sur cet étroit chemin ? Est-ce vous qui lisez ce paragraphe ? Non, sans doute. Vous n'auriez pas fait deux pas que vous vous mettriez à trembler, et que, *malgré tous vos efforts de volonté*, vous tomberiez infailliblement sur le sol. Pourquoi donc ne tomberez-vous pas si la planche est à terre et pourquoi tomberez-vous si la planche est élevée ? Tout simplement parce que, dans le premier cas, vous vous imaginez qu'il vous est facile d'aller jusqu'au bout de cette planche, tandis que, dans le second, vous vous imaginez que vous ne le pouvez pas.

Remarquez que vous avez beau vouloir avancer : si vous vous imaginez que vous ne le pouvez pas, vous êtes dans l'impossibilité absolue de le faire.

Si des couvreurs, des charpentiers, sont capables d'accomplir cette action, c'est qu'ils s'imaginent qu'ils le peuvent.

Le vertige n'a pas d'autres causes que l'image que nous nous faisons que nous allons tomber ; cette image se transforme immédiatement en acte, malgré tous nos efforts de volonté, d'autant plus vite même que ces efforts sont plus violents.

Considérons une personne atteint d'insomnie. Si elle ne fait pas d'efforts pour dormir, elle restera tranquille dans son lit. Si, au contraire, elle veut dormir, plus elle fait d'efforts, plus elle est agitée.

Quel est l'esprit dans ces différentes circonstances ? Je veux ne pas tomber, mais je ne peux pas m'en empêcher ; je veux dormir, mais je ne peux pas. Comme on le voit dans chacun de ces conflits, c'est toujours l'imagination qui l'emporte sur la volonté, sans aucune exception. Et, donc, quand l'imagination est en conflit avec la volonté, c'est toujours l'imagination qui l'emporte, car c'est l'imagination qui communique avec "les forces inouïes, la puissance incalculable en nous". Peu importe votre volonté et votre mérite, si vous émettez des images mentales négatives, il suffit d'un doute minime pour voir diminuer les chances de votre succès.

² idem

³ idem

L'imagination a de l'emprise sur la force en nous (sur le subconscient) ; si elle n'est pas domptée, guidée, elle mènera notre vie selon les directions que l'influence extérieure nous impose (suggestion des médias, la peur de l'avenir...) et selon notre programmation mentale passée dans notre parcours. Et donc, l'imagination peut être assimilée à un cheval sauvage sans guide, ni rênes. Que peut faire le chevalier qui le monte et qui n'utilise pas des rênes, sinon se laisser aller où il plaît au cheval? Par contre, si on utilise les rênes et cordes (guide), on conduit le cheval selon la vision de notre destination.

De ce qui précède, nous pouvons dompter et conduire notre imagination comme on dompte un cheval sauvage. Il suffit de croire que cela est possible (ce que beaucoup de gens ignorent). Ensuite connaître les moyens ; or, ce moyen est fort simple : c'est celui que, sans le vouloir, sans le savoir, d'une façon absolument inconsciente de notre part, nous employons souvent mal et pour notre plus grand dam. Ce moyen c'est **l'autosuggestion**.

La suggestion et l'autosuggestion⁴

Qu'est ce que la suggestion ? On peut la définir comme : "l'action d'imposer une idée au cerveau d'une personne". Cette action existe-t-elle réellement ? À proprement parler, non. La suggestion n'existe pas en effet par elle-même ; elle n'existe et ne peut exister qu'à la condition sine qua non de se transformer en autosuggestion. Et ce mot, nous le définirons "l'implantation d'une idée en soi-même par soi-même".

À partir du moment où l'autosuggestion peut nous permettre de dompter, de guider notre imagination, comme on peut dompter un cheval sauvage, et que habituellement, on s'autosuggère inconsciemment, il suffit de s'autosuggérer consciemment, et le procédé consiste en ceci : d'abord, bien penser avec sa raison les choses qui doivent faire l'objet de l'autosuggestion et, selon qu'elle répond oui ou non, se répéter plusieurs fois, sans penser à autre chose "ceci vient" ou "ceci se passe", "ceci sera" ou ne "sera pas", etc., et si l'inconscient accepte cette suggestion, s'il s'autosuggère, on voit alors les choses se réaliser de point en point. Elle est donc, *une influence de l'imagination sur l'être moral et l'être physique de l'homme*. L'autosuggestion constitue l'arme secrète à la programmation mentale positive ; si consciemment et correctement utilisée, elle peut nous délivrer de nos souffrances, de la pauvreté, de la misère et de toutes situations difficiles. Elle est l'outil indispensable pour un développement global, organique et intégral.

2. Autosuggestion et culture kasayenne

Les peuples kasayens, appelés peuples mulubas du Kasai, sont un peuple bantou d'Afrique centrale établi principalement en RD Congo où ils constituent l'une des populations les plus nombreuses⁵.

La culture kasayenne est caractérisée par d'innombrables rituels, interdits ou tabous. C'est un peuple plus attaché à sa culture, s'estimant toujours meilleur et excellent, ayant une vision positive sur lui-même. Ce qui lui a valu la qualification de

⁴ E. COUÉ, op. cit.

⁵ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_\(peuple\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_(peuple))

"Demulu vantards" terme utilisé en RD Congo pour dire que le peuple muluba est orgueilleux, vantard, aime dominer les autres tribus et se veut toujours indépendant et vantant toujours ses mérites. Cette façon de voir les choses, inscrite dans le chef du peuple muluba du kasai, trouve des racines dans les rituels et pratiques culturelles de cette population. Nous pouvons citer à titre exemplatif la pratique dite "Kasala" qui est la pratique de l'estime de soi et de l'autolouange, car il est dit dans un proverbe luba que : "lorsque l'on a beaucoup marché, il faut s'arrêter pour laisser à l'âme le temps de nous rejoindre. On ne peut pas toujours aller, il faut parfois revenir à soi"⁶. Un exemple d'un "Kasala" pour renouer avec sa puissance : "Je suis l'insubmersible, la tenace, celle que l'on assaille de contrariétés et qui jamais n'abdique...".

Le "kasàlà" est, au point de départ, une forme de tradition orale africaine destinée à célébrer la personne, en stimulant son énergie intérieure, en la conditionnant mentalement pour relever des défis. Quand on sait les difficultés auxquelles l'homme, en contexte traditionnel, doit faire face à chaque instant pour assurer sa survie, on comprend qu'il ait inventé un outil comme le "kasàlà", qui lui insuffle l'énergie nécessaire. Le rayonnement bienfaisant du "kasàlà" s'étend aujourd'hui vers d'autres contrées, vers les hommes du monde contemporain ! C'est en effet à travers une thèse de doctorat élargie sur cette tradition orale que Jean KABUTA s'est reconnecté avec ses racines profondes. Il a constaté, lors de nombreux ateliers en Europe et en Afrique, les effets multiples de cet art ancien. Le "kasàlà", dans sa pratique, s'avère être un processus existentiel, essentiel de par la célébration qu'il suscite et qui nous transcende. Il recèle une dimension universelle.⁷

Le "kasàlà" ne consiste pas seulement, pour l'individu, à se définir, se caractériser ou se singulariser. Il est aussi action transformatrice, visant à produire une énergie qui propulse l'homme au-delà de lui-même. Il permet ainsi de satisfaire ce besoin supérieur de "plus-être". C'est la raison pour laquelle il n'y a aucun intérêt à l'encombrer de paroles négatives, qui polluent déjà suffisamment notre environnement. En ce sens, les vers et les devises de l'autolouange s'apparentent au mantra et à la prière. L'art atteint son but lorsque, d'une part, il dit la vie avec justesse, vérité et émotion, celle-ci étant souvent esthétique, c'est-à-dire apte à susciter le sentiment de bonheur et, d'autre part, lorsqu'il permet une transformation de l'homme⁸.

Au regard de ce qui précède, il ressort clairement que le "Kasàlà" relève d'une autosuggestion consciente en ceci qu'il éveille les forces intérieures en nous. En dehors du "kasàlà", nous trouvons également d'autres pratiques et rituel dont "lubuku, kutshipa, lusanzu, mulawu, mikiya, etc." que nous n'allons pas aborder dans ce chapitre.

Ainsi un examen clair permet de dire que la culture kasayenne a comme pilier la pratique de la suggestion et de l'autosuggestion. Cette pratique a façonné le peuple kasayen à s'identifier à l'ensemble des valeurs positives dans l'autolouange. Ce qui

⁶ <http://www.psychologies.com/Therapies/Developpement-personnel/Epanouissement/Articles-et-Dossiers/J-ai-suivi-un-stage-d-autolouange/7>

⁷ <http://www.kasala.ugent.be/al>.

⁸ <http://www.psychologies.com/Therapies/Developpement-personnel/Epanouissement/Articles-et-Dossiers/J-ai-suivi-un-stage-d-autolouange/7>

fait que ce peuple fier de soi-même et qui se veut indépendant est traité par ses contemporains de vantard, orgueilleux.

En ce qui concerne la capacité de travailler avec l'imagination, ceci est rencontré chez ce peuple dans plusieurs proverbes faisant allusions à une grande capacité imaginative.

Au prestige de ce peuple muluba qui explique aussi les nombreux objets exaltant sa puissance : sceptres porte-flèches, sabres, sièges à caryatides ou tambours de cérémonies s'y ajoutent nombre d'amulettes, de vases et de masques (masque-heaume ou masque-cloche). Malgré le hiératisme de certaines figures, les angles sont généralement adoucis, le bois est sombre, poli et patiné⁹.

Le respect de cette culture a fait que le peuple muluba du kasai s'autosuggère en permanence au moyen de ses outils traditionnels (dont le "kasàlà" et autres) qu'il est intelligent, supérieur, meilleur, ... et on retrouve très fréquemment dans le langage du peuple muluba du kasai les termes "muntu bu mema... ", "tetu baluba, muntu kena mwa kutupotela too.... " Qui veulent respectivement dire "un type comme moi... ", "Nous les balubas, personne ne peut nous mater, se jouer de nous".

D'où vient que le prestige du peuple muluba est en train de s'éteindre ?

Quelques analyses nous ont permis d'émettre des hypothèses :

La traite des noirs, la colonisation et un ensemble de faits ont milité pour inculquer dans l'Africain un esprit de dépendance, une reprogrammation mentale de dépendance, d'incapacité, de faiblesse et ceci par plusieurs méthodes.

En 1897, Léopold II a rayé les chefferies Lubas de la carte et englobé leur territoire dans son État Indépendant du Congo. Leur territoire fut confié à des compagnies concessionnaires notamment *la Compagnie du Kasai*. Les Balubas furent ensuite presque décimés par le travail forcé qui leur fut imposé afin de récolter du caoutchouc sauvage (famine, épuisement). Léopold II imposa la Force publique comme armée et police pour surveiller les populations.

De nombreux Baluba furent également déportés plus au sud, au Katanga pour travailler dans les mines. Jusqu'au 28 septembre 1994, date considérée comme journée commémorative de l'épuration ethnique des Kasaiens au Katanga¹⁰.

En 1907, Léopold II confia l'éducation des Congolais au Vatican jusqu'à la fin de la colonisation belge (1960) ; l'église travaillera main dans la main avec les autorités coloniales, la religion chrétienne devenant alors la religion officielle. Imposée dans les écoles, n'importe quel individu est baptisé à la va-vite, les anciens cultes africains sont interdits. Les nombreux missionnaires veillent cependant à ce que personne n'échappe aux travaux forcés, et la Force publique veille à ce que chacun aille à l'église¹¹ ; ceci a permis de priver le peuple kasaien de son outil traditionnel qu'est "l'autosuggestion". Auparavant, les balubas vénéraient leurs

⁹ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_\(peuple\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_(peuple))

¹⁰ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_\(peuple\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_(peuple)) et <http://www.congoone.net>

¹¹ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_\(peuple\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Luba_(peuple))

ancêtres morts résidant au ciel et devant les protéger. Il y avait également des oracles (*lubuko*) avec des divinateurs¹², le recours au kasàlà, lusanzu, etc. ; tout ça a été difficile à pratiquer du fait du rythme de vie qui a été imposé et de l'interdiction des cultes africains et comme conséquence, les peuples muluba furent éloignés de leur centre, dépouillés de tous les moyens pouvant leur permettre d'accéder à leurs forces intérieures.

En plus de cette politique précoloniale et coloniale basée sur une autorité qui utilisait la force publique et le fouet, qui ont joué le rôle d'un lavement mental et une programmation mentale de dépendance totale et d'incapacité, les provinces du Kasai sont défavorisées par différents pouvoirs publics de la RD Congo de telle sorte que le peuple kasaïen n'a pas d'opportunités de développement dans son milieu d'origine, ce qui a occasionné une fuite des cerveaux kasaïens vers d'autres provinces et à l'étranger. Tout cet ensemble de faits pourrait expliquer la misère que connaît aujourd'hui le peuple kasaïen dans sa province et montre la nécessité d'une reprogrammation mentale de ce peuple selon le modèle ancestral dont la pratique de l'autosuggestion consciente comme arme secrète de la programmation mentale positive.

MBIYA Mukinayi Benoît
Contacts : e-mail : bemiya@yahoo.fr
Bruxelles le 15 Août 2012

Intellectuels et crises africaines

Des révolutions arabes à la crise malienne, on a le sentiment que l'Afrique, malgré quelques avancées, cherche encore sa voie. À l'occasion de ces crises, plusieurs voix d'experts se sont faites entendre ou continuent à se faire entendre sur les causes et/ou les conséquences de celles-ci. Parmi ces experts, plusieurs intellectuels africains se sont aussi exprimés. La majorité d'entre eux a pris fait et cause en faveur du guide libyen au nom du panafricanisme, alors que celui-ci était occupé à massacrer son propre peuple à l'instar d'ASSAD aujourd'hui en Syrie.

Humblement je dois avouer que je me suis senti très souvent perdu face à certaines prises de position de nos intellectuels. C'est ce qui me pousse à lancer un débat sur le rôle et la place des intellectuels africains dans le devenir de notre continent. Qui sont-ils ? A quoi

servent-ils ? Quelles sont leurs responsabilités ? Ont-ils un rôle à jouer pour l'avenir du continent africain ?

Ce petit papier n'a pas pour ambition de répondre à ces questions, mais simplement d'ouvrir la discussion. Son seul objectif est d'exprimer mon incompréhension face à certaines prises de position et d'appeler chacun à une autocritique sur son rôle et sa place au sein d'un continent en quête de son avenir.

Je ne reviendrai ni sur la genèse des révolutions tunisienne, égyptienne ou libyenne, ni sur les causes des crises ivoiriennes ou maliennes et d'une manière générale, je ne parlerai pas non plus, des crises multiformes que traverse l'Afrique. Celles-ci sont connues et d'autres en parlent beaucoup mieux que je ne le ferais. J'aborderai uniquement quelques thèses mises en avant par toute une série

¹² Idem.

de personnalités africaines, qui m'ont amené justement à m'interroger sur la place de l'intellectuel dans les crises endémiques du continent noir.

Qui est intellectuel et qui ne l'est pas ?

Il me semble utile de dire ici qui je considère comme "intellectuel africain". Il ne s'agit pas de revenir sur les discussions théoriques sur la notion d'intellectuel, ni sur ce que doit ou pas être son rôle dans la société¹³. Je laisse donc de côté toute la distinction entre "savant" et "politique" de Max WEBER¹⁴, qui considérait que le savant doit être uniquement un observateur, un analyste objectif et neutre. L'intellectuel n'est pas non plus uniquement ce "nouveau chien de garde" du système ou ce "dissident-résistant" pour reprendre les mots de Serge HALIMI.¹⁵

Même si je peux être d'accord avec la notion d'"intellectuel engagé" de SARTRE, je ne partage cependant pas tout le contenu de ce concept chez lui.

Tout comme je ne me sens pas non plus en parfaite harmonie avec l'idée de CAMUS selon laquelle, l'"intellectuel n'est pas du côté de ceux qui font l'histoire, mais seulement de ceux qui la subissent"¹⁶.

Je me sens beaucoup plus proche par exemple de la définition donnée par Pascal ORY et J-F SIRINELLI, dans *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, selon laquelle,

¹³ Voir par exemple : François DOSSE, *La marche des idées. Histoire des intellectuels, histoire intellectuelle*. Paris, La Découverte, 2003 ; Léon DION, *Politique et science politique*, *Revue canadienne de science politique*, VIII, 3, septembre 1975 ; Thomas MOLNAR, *The Decline of the Intellectual*. Meridian Books, 1962. Réédité avec une nouvelle introduction de l'auteur, Transaction Publishers, 1994.

¹⁴ Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Plon/Union générale d'éditions, 1959.

¹⁵ Serge HALIMI, *Les Nouveaux chiens de garde*, *Liber - Raisons d'agir*, 1997, nouvelle édition en 2005.

¹⁶ Albert CAMUS, *Discours de Suède*, Paris, Gallimard, 1958.

l'intellectuel est "un homme du culturel, créateur ou médiateur, mis en situation d'homme du politique, producteur ou consommateur d'idéologie".

En effet, il est aujourd'hui généralement admis qu'un intellectuel, comme tout citoyen, a des devoirs et un rôle social à jouer, qu'il ne peut continuer à se cacher derrière sa science pour se soustraire à toute responsabilité. Bref, la science ne peut être neutre et sans autre motif que la science elle-même, et encore moins indépendante de son environnement immédiat. En effet "le principe de l'indépendance de l'activité scientifique et de l'action politique résiste mal à une observation, même sommaire, des pratiques actuelles".¹⁷

C'est ainsi que dans le cadre de ce papier, je conçois l'"intellectuel africain" comme toute personne instruite, disposant d'un certain savoir et qui, à tort ou raison, se croit (ou est) en mesure de donner son avis sur les questions de société, non en tant que simple citoyen, mais en raison du savoir dont il dispose ou croit disposer. Les intellectuels africains sont donc tous ces professeurs d'universités, avocats, médecins, juristes, économistes, journalistes, écrivains, hommes de culture ou de lettres, dirigeants d'entreprises, cadres publics ou privés, parfois hommes politiques universitaires ou non, qui justement au nom de leurs privilèges, positions, expertises ou savoir, se considèrent comme différents du citoyen lambda et s'attribuent le droit de parler au nom de la société et souvent, pensent-ils, pour le bien de celle-ci.

Ces intellectuels africains, trop souvent oublient que : "l'intellectuel ne détient, de par son étiquette, aucune prééminence dans la lucidité. Ce qui distingue l'intellectuel, ce n'est pas la sûreté de ses choix, c'est l'ampleur des ressources conceptuelles, logiques, verbales qu'il déploie au service de ce choix pour le justifier. Par son

¹⁷ Raymond HUDON et Réjean PELLETIER (Sous la direction), *L'engagement intellectuel*, Les Presses de l'université Laval, pp. 2-3.

discernement ou son aveuglement, son impartialité ou sa malhonnêteté, sa fourberie ou sa sincérité, il en entraîne d'autres dans son sillage. Être intellectuel confère donc non pas une immunité qui rendrait tout pardonnable, mais plus de responsabilité que de droits, et au moins une responsabilité aussi grande que la liberté d'expression dont on jouit"¹⁸.

C'est cette absence de responsabilité, voire une certaine mauvaise foi dans la défense des dictateurs comme KADHAFI ou GBAGBO par les intellectuels africains qui sont à l'origine du présent papier. J'ai éprouvé et je continue à ressentir comme une injustice cruelle envers non seulement le peuple libyen mais aussi le peuple africain, en entendant les discours qui présentent le guide libyen comme un panafricaniste tué par l'Occident pour empêcher le développement de l'Afrique ou encore parler de GBAGBO comme le défenseur de l'unité africaine face à l'impérialisme.

Parallèlement, je n'entends pas beaucoup parler de la crise malienne, ni de l'absence de la liberté d'expression au Rwanda et encore moins de la corruption au sein de nos universités. Je me pose alors la question suivante et j'aimerais tant qu'on me réponde : où sont passées les qualités de rigueur, d'analyse et d'impartialité qu'on doit avoir en tant qu'intellectuel ?

J'ai malheureusement parfois l'impression qu'à l'instar de la plupart des dirigeants politiques du continent, l'intellectuel africain a lui aussi perdu toute intégrité. Cette intégrité personnelle qu'il doit avoir et qui selon Léon DION doit être "indiscutée même par tous ceux qui désapprouvent ses idées et ses prises de position". Un intellectuel, qui doit disposer d'une "totale indépendance d'esprit vis-à-vis de tous les pouvoirs, y compris les médias et l'opinion publique". Un intellectuel qui doit être "capable de

s'émouvoir, de se passionner pour une cause tout en respectant les bornes de la rationalité entendue au sens large du terme"¹⁹.

Or, il me semble clairement que, dans le cadre des conflits ivoirien et libyen, ces qualités ont été clairement absentes dans le chef de la plupart des intellectuels africains, défenseurs du roi des rois d'Afrique ou encore du boulanger d'Abidjan.

Le panafricanisme de KADHAFI et de GBAGBO pour ne prendre que cet exemple

Il a été dit, écrit et publié par nombre d'intellectuels africains que KADHAFI et GBAGBO ont été écartés du pouvoir par l'Occident parce que c'était des leaders panafricains qui représentaient un danger pour les intérêts occidentaux en Afrique. S'est-on interrogé sur l'avis des populations de Benghazi ? Ou encore sur le comportement en direct des représentants du FPI au moment de la tentative de proclamation des résultats par la Commission électorale ?

Peut-on vraiment dire que l'ex-guide libyen fut un vrai panafricaniste ? S'il est vrai que sur la dernière décennie, il s'est autoproclamé roi des rois d'Afrique, qu'il a parcouru le continent à bord de ses 4X4, qu'il a demandé la mise en place des États-Unis d'Afrique, que de temps en temps il a donné un peu d'argent à l'Union africaine et à certains dirigeants africains, quid de ses nombreuses années au pouvoir ? Combien de cadres africains la Libye a-t-elle formés ? Combien d'étudiants africains sont sortis des Universités libyennes ? Combien de pays africains étaient-ils dispensés de visa pour la Libye ? Comment étaient traités nos compatriotes vivant en Libye ? C'est quoi son panafricanisme ? Alors qu'il menaçait d'écraser son peuple, demandeur de liberté et le qualifiait de rats puants,

¹⁸ Jean-François REVEL, *La connaissance inutile*, Paris, Grasset, 1988.

¹⁹ Léon DION, Québec 1945-2000. Les intellectuels et le temps de Duplessis. Tome II, Laval, Presses de l'Université de Laval, 1993.

n'avait-il pas tenu ce propos vis-à-vis des Européens : "Je ne comprends pas pourquoi les Européens peuvent m'en vouloir ; j'ai accédé à leur demande sur l'immigration et j'ai renvoyé tous les Noirs au désert pour les empêcher d'aller en Europe ?"

Cet homme qui a pris son propre peuple en otage, qui a fait de la Libye une prison à ciel ouvert, méritait-il d'être défendu par ceux-là qui affirment vouloir la liberté du Continent ? Est-ce parce qu'on n'aime pas l'Occident, qu'on doit soutenir tous ceux qui, sur nos continents, dans nos pays, maltraitent nos propres concitoyens, mais qui tiennent un discours panafricaniste souvent de façade ? Ou encore parce qu'à force de voir le chaos dans nos pays, on pouvait affirmer que KADHAFI était un bon dirigeant parce que les Libyens avaient à manger et à boire, pouvaient étudier et se soigner mieux que la plupart des habitants de nos pays ?

Comment a-t-on oublié que GBAGBO le "panafricaniste" a renié ses paroles, son engagement, son propre combat contre "l'ivoirité" au temps de BEDIE, pour devenir le défenseur d'une idéologie xénophobe qu'il avait lui-même combattue, dans le seul but d'arriver au pouvoir ?

Aurions-nous la capacité de nous remettre en question pour repenser notre place et notre rôle en tant qu'intellectuels ? Serions-nous en mesure de proposer des solutions, des alternatives nouvelles pour le développement de l'Afrique ? Ou bien continuerions-nous à être ces intellectuels qui, le jour, sont professeurs d'université, enseignants, chercheurs, donnant des leçons et qui, la nuit, se retrouvent dans les partis politiques, au gouvernement, dans les cabinets ministériels défendant et faisant ce qu'ils condamnaient dans leurs cours, articles et discours, devenant ainsi de nouveaux chiens de garde de nos dirigeants corrompus ? Ou bien encore ces intellectuels résistants du samedi, qui, lorsqu'ils arrivent au pouvoir le dimanche,

oublient tout le sens de leur combat pour appliquer les mêmes méthodes qu'ils ont combattues, pour gouverner comme leurs prédécesseurs, voire encore pire ? L'exemple de ce cher maître Abdoulaye WADE est encore récent dans nos mémoires.

Je sais que ces lignes ne feront pas plaisir à tout le monde, néanmoins j'en appelle à la raison et à la réflexion. Le citoyen africain se sent seul, abandonné par ses intellectuels, je dirais même qu'il se sent trahi par eux. À chacun de faire son autocritique, de se poser la question de sa propre responsabilité et de son action pour le développement de l'Afrique.

Après plus de soixante années d'existence, la plupart de nos pays vont mal. Il serait trop facile pour nous, en tant qu'intellectuels d'en rejeter la faute uniquement sur les hommes politiques, d'autant plus que la majorité de cette classe politique est composée d'intellectuels, de nos collègues, de nous-mêmes. Alors où est notre responsabilité ?

La RD Congo, qui a modifié la loi électorale l'an dernier, a introduit un nouveau critère d'éligibilité pour les députés nationaux : il faut avoir obtenu un diplôme universitaire pour être candidat. Mon désir, c'est donc de voir ces "intellectuels" changer l'avenir de ce grand pays.

L'écrivain sénégalais Boubacar BORIS DIOP, dans un colloque sur la crise malienne, trouvait qu'il était inadmissible que les informations qu'ils avaient du conflit malien provenaient de France 24, affirmant qu'"au Mali nous avons perdu la bataille de l'information", avant de conclure que tous ils étaient maliens. En écrivant ces lignes, j'ai l'impression que depuis 50 ans l'Afrique a perdu ces intellectuels et que tous nous sommes coupables, comme en témoigne le commentaire d'un internaute sur le site de la Libre : "Que représente l'intello africain ? S'il y a une gangrène qui incarne le mal noir africain, ce sont bien ses

pseudo-intellos ; ça n'est jamais la masse" (<http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/760439/le-silence-assassin-du-monde.html>).

Pour terminer, j'espère que cet article permettra à chaque étudiant africain, lecteur de "L'Africain", de réfléchir sur son rôle et sur sa place au

service de son continent, de son pays. Il me semble que l'Afrique a besoin d'intellectuels intègres et honnêtes, capable de garder leur objectivité et de ne pas laisser les idéologies et les intérêts prendre le dessus sur leur capacité de jugement, d'analyse et d'actions. Je me sens aussi concerné par cet appel.

Jean-Claude MPUTU
ULg

Peut-on parler sciences en langues africaines ? **Le cas de l'enseignement de chimie en lingála à Kinshasa**

De la sociolinguistique de la ville de Kinshasa

La situation sociolinguistique générale de la ville de Kinshasa est diglossique. Le français est la langue officielle de la RD Congo : les textes de loi et de toutes les instances administratives et politiques sont rédigés en français. Le français est aussi la langue d'enseignement, ainsi que celle des communications internationales. À Kinshasa, la capitale du pays, le lingála est utilisé pour des communications sociales et populaires. En réalité, il s'agit de pluriglossie, dans la mesure où, pour certains habitants, une deuxième langue nationale (kikongo, cilubà ou kiswahili) est utilisée dans des cercles d'intérêts plus réduits. À une échelle encore plus petite, les langues vernaculaires sont aussi utilisées lors des communications entre les membres d'une même communauté linguistique. Néanmoins, les jeunes, en général, ont comme langue première le lingála, qu'ils utilisent dans ces différents cercles d'intérêts extrascolaires.

La situation dans les salles de classe

La Loi-cadre de l'enseignement qui régit l'enseignement en RD Congo prévoit, en son article 120 (Loi-cadre 1986, Article 120), que les langues nationales, ou langue du milieu de l'enfant et le français, sont des langues de l'enseignement national. Les modalités d'utilisation et d'enseignement de ces

langues sont déterminées par voie réglementaire.

Conformément à cette loi, donc, les langues nationales, les langues parlées dans le milieu direct de l'enfant et le français constituent les langues d'enseignement du pays. Néanmoins, les responsables de l'enseignement, les responsables des écoles et les parents se comportent comme si cette loi avait institué le français comme la seule langue d'enseignement. Ceci est dû au fait que le français jouit d'un grand prestige aux yeux des autorités scolaires, des parents et des personnes de grande instruction.

Toutefois, quand bien même le français bénéficie de cette représentation positive, les études montrent clairement que les élèves ont de moins en moins le niveau de français requis pour pouvoir suivre les cours dans cette langue. Ce qui fait que les enseignants recourent au lingála mais cette situation ne peut pas être avouée ouvertement.

Je peux donc dire que, dans la salle de classe de l'enseignement formel, cette situation de diglossie, même si elle reste très déséquilibrée en faveur du français, connaît une réévaluation de la langue minorée, le lingála. En effet, toutes les matières sont enseignées en français, qui reste aussi, à l'école primaire et secondaire, la matière principale aux côtés des mathématiques. À l'université, le français est aussi enseigné comme

discipline dans certaines classes de première année. En général, le lingála n'est pas enseigné à l'école en tant que discipline. Il n'est pas non plus utilisé comme langue de l'enseignement. Néanmoins, quelques écoles en ont programmé l'enseignement, mais les enseignants de ces écoles nous ont affirmé que, faute de manuels, il n'est pas toujours une tâche facile de concevoir des cours. Les apprenants n'ont donc qu'un très faible accès aux textes élaborés (scolaires, littéraires, ...) en lingála.

La terminologie scientifique en langues africaines

En Afrique, il est souvent difficile pour les enseignants et les chercheurs de travailler dans les langues du milieu, étant donné que la terminologie scientifique fait souvent défaut dans ces langues. Tel est le cas des enseignants dans la ville de Kinshasa. Comme dit ci-haut, les élèves ont de plus en plus de difficultés à comprendre le français, qui est la langue d'enseignement. Ceci pousse les enseignants à avoir recours au lingála pour donner des explications, dans le but d'améliorer l'assimilation de la matière. La tâche de ces enseignants est donc rendue encore plus ardue à cause de l'indisponibilité de termes adéquats en lingála et aussi par le manque de manuels en lingála. Il faut aussi savoir que les compétences des enseignants sont faibles en lingála puisque, bien qu'ils soient locuteurs du lingála, ils n'ont pas appris le lingála (lire et écrire, grammaire, littérature, rédaction, compréhension de textes, etc.) à l'école. En conséquence, ils ne sont pas, souvent, en mesure de tenir un discours didactiquement cohérent en lingála.

Mon travail de création terminologique

Dans le but de contribuer à la résolution de ce problème dans la ville de Kinshasa, quelques travaux de création terminologique et de rédaction de manuels ont été réalisés. Je me limiterai dans le cadre de cet article, aux travaux concernant la chimie. Il s'agit, en

occurrence, des travaux réalisés par MBIKAY, de ceux de MUKINAYI et de mes propres travaux.

Nommer les éléments chimiques

En ce qui concerne les éléments chimiques et les molécules, le terminologue recourt plus souvent à l'adaptation morphophonologique des noms existants. Il ne s'agit pas d'emprunts à proprement parler, comme je vais l'expliquer plus loin. Si emprunt il y a, c'est l'emprunt fait par le chercheur qui a nommé l'élément ou la molécule qu'il a découvert ou synthétisé. Je vais décrire dans le paragraphe qui va suivre la démarche suivie aussi bien par le terminologue en lingála que dans les autres langues du monde en ce qui concerne les éléments chimiques.

Pour commencer, le terminologue recherche d'abord si l'élément a un nom en lingála. Si tel est le cas, il le dénomme comme tel. La source de cette démarche est constituée par les dictionnaires de lingála et les locuteurs de la langue. Par un tel procédé, les termes comme *motako* (cuivre, Cu, élément n°29), *likele* (fer, Fe, élément n°26), *paláta* (platine, Pt, élément n°78), *sengi* (argent, Ag, élément n°47), *mbodi* (plomb, Pb, élément n°82) ont été proposés. Si, par contre, l'élément n'a pas un terme le désignant en lingála, le nom donné sera une adaptation morphophonologique en partant de la racine de la langue-source, comme par exemple les éléments *Kalu* (Potassium, K, élément n°19), *Natulu* (sodium, élément n°11), *Yatu* (Yttrium, Y, élément n°39).

L'étymologie de ces éléments chimiques démontre que ces noms n'ont pas été donnés en rapport avec le comportement chimique effectif de ces éléments. Les mécanismes internes de création terminologique n'ont pas été utilisés pour la simple raison que, les noms attribués aux éléments chimiques sont des néologismes créés par les découvreurs de ces éléments, sans lien sémantique avec le concept. Les raisons originaires qui ont amené les découvreurs

à nommer les éléments chimiques tiennent, en grande partie, de l'arbitraire (nom d'un membre de famille, d'un savant illustre, d'une planète, d'une divinité, etc.) ou d'une description incomplète ou actuellement dépassée. Il est donc cohérent, à mon avis, d'user du mécanisme d'adaptations morpho-phonologiques, comme l'ont fait les terminologues de différentes communautés linguistiques (anglais, français, italien, kiswahili, etc.).

Nommer les propriétés, les processus et phénomènes chimiques

Je viens de décrire les techniques qui ont permis de générer les termes lingála désignant les éléments chimiques. Dans cette section, je décris la démarche que j'ai suivie pour générer des termes désignant des concepts chimiques correspondant aux processus, aux propriétés ou aux phénomènes chimiques.

Il importe tout d'abord de relever qu'en général les termes pour les processus, les propriétés et les phénomènes chimiques contiennent des éléments qui expriment l'aspect sémantique du concept à nommer. J'ai dès lors cherché à créer de la terminologie pour les processus, les propriétés et les phénomènes chimiques en ayant recours à la dérivation, à la composition et aux équivalences lexicales comme mécanisme interne de création terminologique.

Je n'ai pas cherché à traduire des termes français en lingála. Cette approche s'est avérée inefficace. J'ai directement travaillé en lingála. Pour être plus concret, je préparais une leçon de chimie en lingála. En effet, le fait de travailler directement dans la langue à renforcer, le lingála, m'a permis, en tant que locuteur natif, de puiser dans des mécanismes subconscients pour trouver le terme qui correspond le mieux au concept en lingála. J'ai constaté en outre, tout au long de ce travail, que la démarche d'essayer d'expliquer un terme, complètement en lingála, génère parfois spontanément d'autres termes. Au début de mon travail,

n'ayant pas moi-même appris le lingála à l'école, j'ai donc dû me former en linguistique pour étudier dans les détails la linguistique du lingála, ce qui m'a permis d'établir un outil de travail me permettant d'intégrer aussi bien la morphologie, la syntaxe et la sémantique du lingála après avoir étudié la sociolinguistique de la RD Congo.

Néanmoins, quand certains termes restaient difficiles à trouver, je vérifiais dans des dictionnaires bilingues (EVERBROEK 1985, DZOKANGA 2001, KAWATA 2003 & 2004) ou j'interrogeais d'autres locuteurs natifs, en particulier, d'autres chimistes congolais.

Le travail de terminologie est un travail continu. Quand je ne parvenais pas à trouver un terme satisfaisant en lingála, je le maintenais en français ou en anglais, en attendant de trouver le terme en lingála.

Dans la section qui va suivre, je vais illustrer mon travail par un exemple.

Exemple : La réaction chimique

Na shimí, tángo bilóko míbalé, tó pé, ebelé, ekútání, ebóngolanaka. Na sima ekelaka elóko tó bilóko ya sika. Nzéla wáná banda na ebandeli tángo basángísí bilóko yangó títí tángo bilóko ya sika ebímí, yangó ndé na shimí babéngaka réaction chimique. Ezalí donki kobóngolana wáná, ná makambo na yangó nyónso.

"En chimie, quand deux ou plusieurs corps entrent en contact, ils se transforment mutuellement pour produire de nouveaux corps. Ce processus de transformation mutuelle, dès le moment où les corps du départ sont mis en contact jusqu'au moment où tous les nouveaux corps sont formés, est appelée réaction chimique."

Le verbe principal dans cette activité est le verbe *ko-bóngol-an-a*. Le radical verbal est donc *-bóngolan-*. La dérivation correspondant au processus fait

intervenir la morphologie suivante : *bo-X-i*, qui génère le terme *bobóngolani* : transformation mutuelle. Cela m'a conduit à appeler la réaction chimique : *bobóngolani na shimí*. (na : locatif ; *shimí*: chimie).

Ndakisa :

Sókí tozwí mafúta, toanganísí yangó na sude, ekopésa bísó savón. Elingí koloba, mafúta ebongólí súde, Súde pé ebongólí mafúta. Babóngólání. Mafúta ebongólání ná sude pé savón esálámí. Gliseríne pé esálámí. Na ebandeli, savón ná gliseríne ezalákí té na ebandeli.

Bizala óyo ezalákí na ebandeli, tokobénga yangó, bibóngolana, pó ebóngólání. Mafúta ezalí ebóngolana. Súde pé, ezalí ebóngolana.

Bizala óyo ya sika esálámí, tokobénga yangó, bisálami. Savón ezalí esálami. Gliseríne pé ezalí esálami.

Exemple:

Français	Lingála
Réaction chimique	<i>Bobóngolani na shimí</i>
Réactif	<i>Ebóngolani</i>
Produit	<i>Esálami</i>
Réacteur chimique	<i>Ebóngolanelo</i>
Équation	<i>Likokani</i>
Équilibrer une équation	<i>Kokokanisa likokani</i>
Formule chimique	<i>Elakisami na shimi</i>

J'ai travaillé sur l'ensemble du programme de troisième année secondaire. J'ai soumis la liste complète des termes chimiques à 42 enseignants de chimie, sous forme de questionnaire à choix multiple. Si plus de 35 d'entre eux choisissaient ma proposition, je la considérais validée ; si cela n'était pas le cas, je la considérais comme non validée.

Si nous mélangeons de l'huile avec de la soude caustique, nous obtiendrons du savon. Ce qui veut dire que de l'huile a transformé de la soude et au même moment de la soude a transformé de l'huile. Le savon et la glycérine sont produits alors qu'ils n'étaient pas là au début.

Les substances que nous avons au départ seront appelées les réactifs (*bibóngolana*) puisqu'ils se sont transformés mutuellement. L'huile est un réactif (*ebóngolana*). La soude caustique aussi est un réactif (*ebóngolana*).

Les substances nouvelles qui sont produites seront appelées les produits (*bisálami*). Le savon est un produit. La glycérine est aussi un produit.

À la lumière de cet exemple de leçon, du fait de l'avoir préparée directement en lingála, j'ai été amené à produire sept termes de spécialité, comme le montre le tableau suivant :

Actuellement, une centaine de termes chimiques ont été validés.

Conclusion

Ce travail démontre, comme cela a été démontré bien avant nous par d'autres chercheurs un peu partout en Afrique, que la question de l'utilisation des langues africaines comme langues d'enseignement ne se pose pas en termes de manque de

terminologie scientifique. La question de l'utilisation des langues africaines comme langues d'enseignement est un tout autre débat qui peut trouver ses causes dans le domaine de représentations linguistiques, comme observé sur le terrain. Bien que plusieurs études démontrent que les enseignants et les élèves ont une faible maîtrise de la langue d'enseignement, la majorité des instruits, des responsables politiques et des parents n'acceptent pas encore facilement l'idée de voir un document scolaire écrit en langue africaine ou, encore moins, que les enseignements se passent en langue africaine.

J'ai donc, au terme de ce travail de création terminologique, cherché à trouver des voies et moyens qui peuvent permettre que ces écrits en lingála soient acceptés dans le milieu scolaire. Loin d'être un objectif atteint, je peux dire que ce travail de recherche-action donne des indices probants quant à l'approche à adopter dans l'implantation des savoirs scientifiques en langues africaines à l'intention des populations africaines. Ceci contribuera à l'appropriation des savoirs scientifiques et

technologiques pour le développement endogène des sociétés africaines.

L'utilisation du lingála et de la chimie n'est qu'une illustration. L'on ne peut pas opposer aux sociétés africaines la question de la multiplicité de langues, dans la logique des frontières des États-nations. Une communauté linguistique peut développer l'enseignement dans sa langue et quitte à l'État-nation d'organiser les multilinguismes dans le but de la communication entre les communautés et au niveau international. L'élève de Kinshasa n'est pas obligé d'apprendre la chimie en anglais pour être compétitif au niveau international. Au contraire, en apprenant la chimie en lingála, il maîtrisera la science. Et si cela est nécessaire, il pourra alors apprendre l'anglais comme langue internationale. Vouloir conditionner l'acquisition de la chimie à la connaissance préalable du français ou de l'anglais aboutit à produire des personnes non compétitives au niveau local et international. Telle est malheureusement la situation actuelle de l'école congolaise.

Bienvenu SENE MONGABA
Mabiki asbl / Universiteit Gent
senemongaba@yahoo.fr

Comment vivre ensemble tout en étant différents ?

NDLR : le 26 mai 2012 à Charleroi, l'asbl Solidarité camerounaise du Hainaut, en partenariat avec d'autres associations et institutions dont Promigrantibus, la ville de Châtelet, le CACEAC, We must act, ASECAC, All-Juste, etc., a organisé une journée culturelle sur le thème : "Comment vivre ensemble tout en étant différent ?". Au programme : tournoi de football, conférence-débat et grand souper dansant. Parmi les intervenants du jour, P. TSHIBANDA, A. EYENGA, J.-L. DETREZ et Derrick SIKUBWABO dont l'exposé est repris ci-dessous :

Aspect social

Comment vivre ensemble tout en étant différents ? Il me semble que la différence est un fait de la nature qui concourt à sa richesse. Les différences sont partout, même au sein d'un même groupe social,

voire au sein d'une même famille. Même des jumeaux homozygotes ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Donc, la différence est un fait, une donnée brute avec laquelle on doit composer.

Alors, j'ai envie de dire, comment vivre ensemble, égaux et différents, pour

reprendre la célèbre formule du sociologue Alain TOURAINE ?

Le thème de ce jour fait donc référence aux notions du vivre ensemble et de l'égalité ou, comment concilier nos différences tout en reconnaissant à chacun sa singularité. Cet aspect a été abondamment traité par mes illustres prédécesseurs sous différents angles.

J'aimerais quand même souligner quelques aspects qui me semblent importants. L'égalité est un idéal consacré par des chartes, des législations établies et pourtant, la réalité de l'inégalité et des discriminations s'impose à nous. Avant même d'envisager des lois et des règles, c'est l'idée de l'humanité, de son unité et de sa diversité qu'il faut discuter et évaluer. Étant donné qu'il n'y a pas de loi sans morale, sans une certaine idée de l'homme, il ne peut être question d'égalité légale parmi les hommes sans une philosophie établissant la nature de leurs relations.

Les philosophies antiques et même les religions ont bien établi dans leurs fondements l'idée de l'égalité entre les hommes. Cela n'empêche, de nombreuses interprétations ont justifié des inégalités et des rapports de domination intellectuelle, religieuse et/ou politique : entre les Grecs (puis les Romains) et les "Barbares", entre les "civilisés" et les "colonisés" et, au sein d'un même groupe, entre les classes sociales.

De fait, ce que l'individu doit acquérir au plan personnel, la société se doit de l'organiser à travers droits et lois. Chaque individu doit être traité de façon égale devant la loi, sans discrimination de sexe, de couleur, etc.

L'égalité sociale, si elle implique un traitement identique devant la loi, ne doit pas empêcher les individus d'aller au bout de leurs potentiels. Cela peut s'apparenter à un paradoxe.

Donc, l'une des missions des CPAS en matière d'insertion des jeunes est

justement de permettre à chacun d'aller au bout de son potentiel tout en garantissant un accès égal de tous aux dispositifs mis en place. L'esprit de la loi du 26-05-2002 sur le droit à l'intégration sociale accorde une importance particulière à l'insertion des jeunes entre 18 et 25 ans. Dans l'esprit du législateur, il s'agit là d'une période charnière dans la vie où il peut apprendre un métier et trouver une place dans la société. Cette notion est capitale étant donné que la société reste fortement structurée autour de la valeur **TRAVAIL**. Un nombre non négligeable de dispositifs est prévu pour favoriser l'insertion de ce public.

Cela passe notamment par une contractualisation de l'aide pour les moins de 25 ans : l'aide sociale peut être conditionnée à la conclusion d'un CIS établi entre le jeune et le CPAS. Le contrat constitue un outil de guidance et un mode de preuve de la disposition au travail. L'activation est consolidée par la loi du 26-05-2002, la priorité à l'emploi comme mode d'intégration est réaffirmée. La loi consacre, sous certaines conditions, le droit aux études et/ou à la formation.

La philosophie même de l'aide a évolué, passant d'un État Providence (où l'aide était due presque sans contre partie) à un État Social Actif où l'individu se doit de mériter l'aide de la collectivité. On exige du jeune une certaine "contrepartie" de l'aide de la société qui doit désormais se "mériter". On ne parle d'ailleurs plus de Centre Public d'Aide sociale mais bien de Centre Public d'Action Sociale. C'est un changement notable en lien avec la société post-moderne où l'individu est responsable de son destin. Ce qui suppose de bénéficier de l'éducation et de l'instruction pour protéger sa propre indépendance intellectuelle et sociale.

La maîtrise de la langue, la connaissance minimale de la loi, l'identification des institutions sont autant de conditions qui permettent de jouir de l'État de droit. À travers ces dispositifs d'insertion, le CPAS s'efforce de

permettre à chacun (jeune ou moins jeune de différents horizons) d'atteindre ces objectifs. C'est une réelle chance offerte par la collectivité, à nous de la saisir.

Le droit à la différence est un idéal de société mais il peut aussi conduire à l'affirmation des identités exclusives, à la revendication des appartenances singulières. On arrive alors à voir de moins en moins en l'autre l'image de notre propre quête. Il me semble que la réduction de l'autre à l'expression unique de sa "différence" peut mener à une certaine forme de déshumanisation et le droit seul ne saurait y remédier. Il importe donc de se rappeler que l'égalité devant la loi n'impose pas l'uniformisation des compétences mais le droit égal pour chacun d'aller jusqu'au bout de son potentiel intellectuel et humain. La loi organique des CPAS du 08-07-1976 reconnaît d'ailleurs cette nécessité dans l'article 59 qui stipule que le CPAS remplit sa mission en suivant les méthodes de travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés. Et la même loi d'ajouter au paragraphe 4 de l'article 60 : "il (le Centre) assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psycho-sociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés".

Pour terminer, j'aimerais partager avec vous un aspect de la pensée du jeune

sociologue hollandais Willem SCHINKEL qui parle d'une "citoyenneté morale" : il n'y aurait rien de légal, rien de véritablement formel mais on aurait établi une sorte de liste de ce qui est attendu d'un citoyen culturellement et religieusement différent afin qu'il "régularise" son statut. Au delà du respect des lois et de l'acquisition de la langue, on n'hésiterait pas à s'ingérer dans sa vie privée, à questionner ses coutumes, son mode vestimentaire, etc. Rien d'établi donc, tout est dans l'informel mais cet informel de la dite "citoyenneté morale" ou "citoyenneté psychologique" peut induire des discriminations.

Nous avons, en Belgique, la chance d'avoir des lois qui permettent une participation citoyenne – sous certaines conditions - des immigrés hors UE aux élections locales (voyez le débat passionnel que le sujet a suscité en France lors des présidentielles). Il est malheureusement établi que seuls 15,7% des immigrés ont exercé ce droit en octobre 2006. Selon le Nouvel Observateur, sur les 108.000 électeurs potentiels, seuls 6.439 se sont inscrits sur les listes électorales. Et pour le scrutin communal de cette année, il n'y aurait jusque là que 4,7% d'inscrits.... Il faudrait saisir cette occasion pour justement porter le message du vivre ensemble, égaux et différents.

Derrick SIKUBWABO S.

Déclaration finale de Kinshasa du forum de la consultation régionale sur l'environnement et la gouvernance mondiale : "rôle d'avant-garde des femmes d'Afrique centrale francophone"

L'engagement pour la réduction des disparités entre les sexes se traduit par une action volontariste pour l'implication des femmes francophones dans le développement de leur société. Pour l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économique, constitue un élément essentiel de développement durable.

Pour les femmes de l’Afrique Centrale Francophone, la Francophonie ne doit pas être un slogan, mais un véritable espace d’échange et de solidarité ainsi qu’un outil de développement durable où une attention est accordée aux besoins des populations.

Dans cette région confrontée à des conflits et à l’insécurité qui engendrent des violences sexuelles et basées sur le genre, le XIV^{ème} Sommet des Chefs d’États de la francophonie²⁰ doit constituer une occasion véritable, de traiter avec rigueur les questions liées à l’environnement et gouvernance mondiale, à l’éducation et formation, à l’auto–prise en charge alimentaire, à la promotion à la croissance économique et à la paix et sécurité.

Nous, Femmes de l’Afrique Centrale Francophone, en synergie avec nos sœurs de la diaspora en provenance de la Belgique, de la France, du Canada, du Cameroun et de la RD Congo, ainsi que les experts locaux et internationaux réunis à l’invitation du Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Construction de la Paix dans la Région des Grands Lacs (**CRDF-GL**), du 10 au 11 octobre 2012 à Kinshasa – RD Congo, dans un Forum **de Réflexion – Débat et des Consultations Régionales sur l’Environnement, la Gouvernance Mondiale : "Rôle d’avant-garde des Femmes d’Afrique Centrale Francophone"**, avons adopté la déclaration suivante :

Dans le domaine de l’environnement et gouvernance mondiale :

- Intégrer la dimension genre dans les questions de l’environnement pour intensifier le développement durable en s’appuyant sur la réalisation des Objectifs du Millénaire d’ici 2015 ;
- Faire participer d’une manière égale des hommes et des femmes à accéder au fond vert ou aux taxes carbone pour lutter contre le déboisement et la déforestation, l’une des causes du réchauffement climatique ;
- Appuyer financièrement les recherches-actions des femmes scientifiques en synergie avec les femmes de la base pour la protection de l’environnement en vue d’un développement durable.

Dans le domaine de l’éducation et de la formation :

- Adopter une résolution claire et contraignante en tenant compte d’un budget sensible au genre, pour l’application des différentes résolutions en faveur de l’éducation et la formation de la femme ;
- Accorder des bourses d’études et de stage de recyclage aux femmes et jeunes filles de l’Afrique Centrale Francophone dans les agences universitaires de la Francophonie ;
- Favoriser l’accès des jeunes filles et des femmes aux nouvelles technologies de l’information et de communications ainsi qu’aux médias de l’Organisation Internationale de la Francophonie pour faire passer leurs messages sur la promotion des droits des femmes afin de briser la fracture numérique.

Dans le domaine de l’auto-prise en charge alimentaire :

- Prendre des mesures pour l’intégration des femmes rurales dans la chaîne des valeurs de production alimentaire ;
- Appuyer les projets de transformation et commercialisation des produits vivriers locaux dans l’espace francophone ;
- Soutenir la valorisation des innovations scientifiques et technologiques locales pour une souveraineté alimentaire.

²⁰ NDLR : le XIV^{ème} sommet de la Francophonie s’est tenu à Kinshasa, du 12 au 14 octobre 2012.

Dans le domaine de la promotion à la croissance économique :

- Créer des mécanismes incitatifs nationaux et régionaux pour faciliter l'accès des femmes francophones aux systèmes de financement fiable, notamment une banque pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- Faire de l'intégration régionale une réalité dans les pays de l'Afrique Centrale Francophone ;
- Mettre à disposition des moyens financiers pour renforcer les réseaux des femmes entrepreneurs de l'espace francophone de l'Afrique Centrale.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité :

- Nommer les femmes aux postes de responsabilité et de prise de décisions dans le domaine de la paix et de la sécurité en vertu de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies ;
- Opérationnaliser les mécanismes nationaux et régionaux de consolidation de la paix et de la sécurité ;
- Lutter contre les trafics des armes légères et petits calibres dans la Région des Grands Lacs ;
- Prendre des mesures concrètes pour stopper les violences sexuelles faites aux femmes, renforcer la sécurité frontalière et l'unité de la RD Congo.

Fait à Kinshasa, le 11 Octobre 2012

Pour toute information, contactez : Mme Monique K. KANDE, Directrice Générale CRFP-GL au +243819938728 ; moniquekande@yahoo.fr

L'élue

Je me souviens
Dès l'aube, de tes pas vifs
À l'assaut d'un jour à dompter
D'une terre à apprivoiser

Je me souviens
Du cérémonial de tes ablutions
Pour honorer ta foi
Chaque aurore reconfirmée

Je me souviens
De la clameur polyrythmique des pilons
De la mélodie des balais de paille
De l'odeur de la fumée nourricière

Je me souviens
De la douceur de la bouillie de mil
Du tintement des "galamas"²¹ impatients

²¹ "Galamas" signifie louche en bois en bambara, une des langues du Mali.

Du chant des bouches affamées

Je me souviens
Du soleil embrasant le zénith
Des grondements des ventres affamés
Des marmites accouchant de la bouffe

Je me souviens
Des contes magiques aux veillées
Du feu de bois crépitant
De nos peurs noires et fécondes

Je me souviens
À chaque nouvelle naissance
Tu te plongeais dans la confiance neuve
De la vie sans cesse renouvelée

Je me souviens
Dès que l'enfant souriait
Ton cœur jadis hagard
S'apaisait.

Je me souviens
Dès que l'enfant pleurait
Tes larmes si invisibles
Tarissaient

Je me souviens
Que lorsque les autres femmes
Exhibaient outrageusement leurs parures
Tu exhibais ta seule richesse : tes enfants

Je me souviens
De tes veillées nocturnes, de tes vigies
Proue veillant sur ses fruits dépareillés
Lionne protégeant sa savane

Je me souviens
De la danse des moustiques vampires
Du claquement de tes mains excédées
Protégeant tes petits de ces attaques nocturnes

Je me souviens
Du crépuscule virginal
Des esprits qui s'égosillaient
De la senteur du jour à l'agonie

Je me souviens
Du refrain des grillons

Du frétillement des salamandres
Du furetement des musaraignes

Je me souviens
Du hululement des hiboux
Du rire d'hyène des belles filles
Habitées par le démon de la méchanceté

Je me souviens
Des fils d'argent dans ta chevelure
Surgis en une nuit
Ensemencés par l'ingratitude

Je me souviens
De l'ivresse de l'encens
Qui embaumait ta case
Et chassait les mauvais djinns

Je me souviens
De la douceur de ta peau
Comme du cuir poli
Par le karité millénaire

Je me souviens O mère
Du lait crémeux de la bergère peule
Élixir que tu laissais s'écouler
Comme des rivières dans ta bouche

Je me souviens, O mère
De tes rêves broyés par le moulinet
De la vie et tes espoirs que le chant du coq
Ravivait au bout de chaque petit matin

Je me souviens, O mère
De ton corps, ambre brûlée
Par le soleil incandescent du sahel
Et le sel pimenté de ta sueur

Je me souviens,
Coqs, moutons, colas, tissus, or
Offerts sans compter en sacrifices
Aux esprits voraces mais protecteurs

Je me souviens
Que tu me baptisais
Poudre de piment, insoumise
Portée par un cheval fougueux

Je me souviens

Que tu me disais
Cavalier sous un masque de femme
Élué dans l'assemblée des hommes

Je me souviens
Des psalmodies des mendiants
Leurs écuelles de mil et sorgho
Repues par tes largesses

Je me souviens
Que je voulais conquérir les étoiles
Pour te les offrir consentantes
Et voir ton front briller de fierté et ceint de laurier

O mère,
Lorsque le silence coule dans mon oreille
Que me manque le clapotis de ton souffle
Dans le lit de la terre, j'ouïs les pulsations de ton cœur

Et par les ruelles sinueuses de l'exil,
Les pavés gris dessinent en arabesques
Les notes des berceuses millénaires
Qui me ramènent à la source de ton marigot.

Fatoumata Fathy SIDIBÉ
2008

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

Burundi : comment sortir des génocides et des conflits ethnico-politiques qui endeuillent notre peuple ? (II)

NDLR : il s'agit ici de la suite d'un article publié dans le numéro précédent. C'est l'exposé donné le 28 avril 2012 à l'Auberge de jeunesse Jacques Brel à Bruxelles lors de la commémoration du 40^{ème} anniversaire du génocide contre les Hutu du Burundi en 1972.

Le modèle que je propose

Sans vouloir dire qu'il faut faire du "copier-coller", je propose le modèle suisse²² car de mon point de vue, c'est le système le plus démocratique au monde. Voici quelques éléments qui expliquent pourquoi j'opte pour ce modèle.

La Suisse ou Confédération helvétique

Brève présentation

La Suisse ou Confédération helvétique a une superficie de 41.293 km², soit 1,48 fois le Burundi (27.834 km²). Il compte quelque 8 millions d'habitants et 60% de son territoire est composé de montagnes (Les Alpes). D'abord colonie romaine, elle devient colonie autrichienne vers les 11^{ème}-13^{ème} siècles sous la domination des Habsbourgs. Au milieu du

²² J. NTAMAHUNGIRO, La Suisse en bref. Bruxelles, 6 octobre 2001, 5 p.

13^{ème} siècle, des cantons helvètes commencent la lutte pour défendre leurs libertés et leurs territoires. Après avoir mené des guerres de libération des jougs coloniaux, les Suisses ont aussi connu des guerres internes entre Cantons catholiques et Cantons protestants. Ce n'est qu'en 1848 qu'une Constitution instaure un "État fédéral", doté d'un gouvernement central siégeant à Berne. C'est à partir de celle-ci que nous pouvons parler des institutions de la Suisse actuelle et du modèle que je vous propose.

Le pouvoir exécutif

Les Communes

Les communes forment des collectivités publiques autonomes. Elles exercent sur leur territoire un pouvoir décentralisé, chacune avec son caractère propre. On trouve ainsi des communes de bourgeois, des communes paroissiales, des communes scolaires. Elles ont chacune leurs tâches administratives. La Suisse compte 3.018 communes qui ont chacune son gouvernement (appelé conseil communal ou municipal), son assemblée qui est en même temps son parlement. Ces instances décident des affaires de la commune et procèdent aux élections. À quelques rares exceptions près, seuls les citoyens de nationalité suisse ont le droit de vote. Chaque commune organise donc tous les instruments de son pouvoir, à savoir les impôts, le budget communal, l'école, le règlement de police, la sécurité communale, les mesures d'assistance sociale, le tracé des routes, la protection de l'environnement, etc. La commune permet au citoyen d'exercer ses droits dans le cadre d'une démocratie de proximité et des préoccupations quotidiennes. Certaines communes perçoivent ainsi moins d'impôts que d'autres.

Les Cantons

La Suisse compte aujourd'hui 23 Cantons et 3 demi-Cantons. Les cantons sont souverains selon leur constitution respective. La répartition actuelle des compétences entre la Confédération et les cantons est formalisée dans la Constitution fédérale qui précise les limites de leurs souverainetés respectives. Ainsi donc, certaines compétences sont attribuées explicitement aux cantons ou à la Confédération. Autrement dit; ce qui n'est pas explicitement délégué à la Confédération est du ressort des Cantons. Chaque canton est divisé en communes. De nombreux cantons ont une subdivision intermédiaire nommée district. Chaque canton dispose de sa propre constitution. La Constitution fédérale garantit leur autonomie. Ils prélèvent des impôts et adoptent des lois dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence de la Confédération.

Un certain nombre de domaines sont ainsi gérés uniquement au niveau cantonal. C'est le cas par exemple de l'éducation (sauf les deux écoles polytechniques fédérales et la Haute école fédérale de sport de Macolin), de la gestion des hôpitaux (sauf les hôpitaux communaux et privés), de la construction et de l'entretien de la majorité des routes (sauf les autoroutes et routes nationales) et de la police (contrairement à l'armée), d'autres charges sociales ou encore du contrôle de la fiscalité. La souveraineté des cantons se limite donc à certains domaines et est en outre toujours limitée par le principe de la primauté du droit fédéral, ou force dérogatoire du droit fédéral.

Les Cantons ont tous leur propre parlement (appelé dans la plupart des cantons francophones Grand Conseil) et leur gouvernement (appelé dans la plupart des cantons francophones Conseil d'État). La structure politique de la Suisse est composée du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. Chaque canton définit la composition et le fonctionnement des trois pouvoirs. En principe, il appartient aux cantons d'appliquer non seulement le droit cantonal, mais aussi le droit fédéral (fédéralisme d'exécution).

Le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est le gouvernement de la Suisse. C'est un gouvernement collégial, ce qui signifie que ses décisions engagent la responsabilité de chacun de ses membres et qu'elles doivent être collectivement soutenues vis-à-vis de l'extérieur. Il compte 7 membres appelés Conseillers fédéraux. Depuis 1959, il existe une "formule magique" d'un savant dosage inchangé jusqu'aujourd'hui. Il s'agit de représenter au sein du gouvernement les mêmes forces politiques de façon à parvenir à des compromis susceptibles de rallier les majorités au parlement et dans le peuple. Une règle non écrite veut qu'au moins deux des membres du Conseil fédéral appartiennent aux minorités linguistiques (Suisse romande, Tessin - partie italienne - et rhéto-romane des Grisons). Les grands cantons (Zurich, Berne, Vaud) disposent d'un siège permanent au gouvernement. Une autre règle veut qu'il ne peut pas y avoir plusieurs conseillers venant d'un même canton.

Un Conseiller fédéral peut se retirer en cours de mandat mais le parlement ne peut exiger ni la démission du gouvernement ni celle d'un de ses membres. Le Conseil fédéral a à sa tête le Président (ou la Présidente) de la Confédération élu (e) par ses pairs pour une année non renouvelable consécutivement. C'est un "Primus inter pares" (le premier entre les égaux). Il (Elle) dirige les séances du gouvernement et représente la Suisse lors des cérémonies officielles. Il (Elle) reste cependant à la tête du département dont il (elle) a la charge. Un Chef d'État étranger (Président, roi, reine) en visite officielle en Suisse est accueilli par le gouvernement au grand complet.

Il existe sept Départements dont chacun d'eux correspond à plusieurs ministères dans d'autres pays :

- 1) Département fédéral des Affaires Étrangères (DFAE)
- 2) Département fédéral de l'Intérieur (DFI)
- 3) Département fédéral de Justice et Police (DFJP)
- 4) Département militaire fédéral (DMF)
- 5) Département fédéral des Finances (DFF)
- 6) Département fédéral de l'Économie publique (DFEP)
- 7) Département fédéral des Transports, des communications et de l'Énergie (DFTCE).

Bien que les conseillères et les conseillers dirigent chacun(e) leurs départements respectifs, les affaires qu'ont à traiter ces départements dépendent toutes du Conseil fédéral. Ce dernier répond solidairement, jamais individuellement, des décisions en la matière, lesquelles font généralement l'objet de motions en forme de messages adressés à l'Assemblée fédérale. Il peut donc arriver qu'un Conseiller fédéral ait à défendre en public, ou devant le parlement, un projet de loi auquel il n'est que modérément favorable, sinon franchement opposé. Le principe de la collégialité l'oblige à mettre la solidarité gouvernementale au-dessus des particularismes et des intérêts de parti.

Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée fédérale, qui est formée de deux chambres : le Conseil national (200 membres), formé des représentants du peuple, et le

Conseil des États (46 membres). Au Conseil national, le nombre de sièges par canton est proportionnel à sa population. Au Conseil des États, les cantons possèdent 2 sièges, à l'exception des cantons d'Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures qui ont un siège ; ils étaient appelés "demi-cantons" sous l'empire de la constitution de 1874 aujourd'hui remplacée par celle de 1999. Les membres du Conseil national sont élus pour 4 ans, tandis que le mandat des membres du Conseil des États dépend du droit cantonal.

Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux fédéraux. *Une particularité de la démocratie suisse est que le peuple garde en permanence un contrôle sur ses élus*, car la Suisse est une démocratie qui peut être qualifiée de *semi-directe*, dans le sens où elle a des éléments d'une démocratie représentative (élection des membres des parlements ainsi que des exécutifs cantonaux) et d'une démocratie directe. En effet, en Suisse, le corps électoral dispose de deux instruments qui lui permettent d'agir sur un acte décidé par l'État : il s'agit du référendum, qui peut être facultatif ou obligatoire, et de l'initiative populaire qui est le droit d'une fraction du corps électoral de déclencher une procédure permettant l'adoption, la révision ou l'abrogation d'une disposition constitutionnelle.

La démocratie directe

Le citoyen suisse exerce ses droits de plusieurs manières :

1) La votation populaire ou référendum obligatoire. Elle émane du Conseil fédéral. Elle soumet au suffrage des citoyens des questions d'une plus ou moins grande portée qui revêtent toujours la forme de modification de la Constitution fédérale. Exemple : l'entrée de la Suisse dans l'Union Européenne. Toute modification de la Constitution est soumise au régime de la double majorité. C'est-à-dire qu'elle requiert, pour être adoptée ou rejetée, la majorité des suffrages des citoyens, de même que la majorité des suffrages des 23 États ou cantons.

2) Le référendum facultatif (introduit en 1874) est une votation organisée à la demande du peuple. Ce référendum doit émaner d'une organisation remplissant les conditions prévues par la loi. Pour être accepté, il doit réunir 50.000 signatures de citoyens ayant le droit de vote. Ces signatures doivent être réunies en 90 jours avant l'adoption d'une loi par le parlement. Le peuple a recours une fois par année au référendum contre une loi fédérale qui ne lui plait pas.

3) L'initiative populaire (introduite en 1891). Le peuple peut soulever ou régler des questions politiques même au niveau de la Constitution. Les initiateurs de l'initiative (partis politiques ou associations) disposent de 18 mois pour recueillir et déposer auprès de la chancellerie fédérale un minimum de 100.000 signatures de citoyens électeurs (hommes et femmes). Si les 100.000 signatures sont réunies, le peuple doit se prononcer sur l'inscription d'un nouvel article dans la Constitution fédérale ou l'abrogation ou la modification d'un article existant. Ni le parlement, ni le Conseil fédéral ne peuvent s'opposer à cette votation. Tout au plus, ils peuvent assortir l'initiative d'un contre-projet sur lequel le peuple devra également se prononcer. Ils n'ont pas le droit de modifier le texte de l'initiative. Pour être acceptée, l'initiative doit recueillir la majorité des votants et des cantons. Depuis la création de ce droit, il y a eu plus de 100 initiatives dont la plupart ont abouti à un vote. Une initiative populaire peut prendre facilement cinq ans avant d'aboutir.

4) La pétition. C'est une sorte de requête adressée aux autorités. Elle peut être signée par n'importe qui, qu'il ait ou non le droit de vote. Elle n'a aucun caractère contraignant.

Elle est adressée au Conseil fédéral ou à l'une des Chambres de l'Assemblée fédérale qui en prennent acte.

Les partis politiques

Les partis politiques suisses exercent leur influence lors des consultations populaires. Les partis dits d'opposition n'ont pas le droit de perturber le bon fonctionnement du système. Tout au plus, ils peuvent proposer des points de vue originaux. Leur grand travail consiste à faire nommer leurs candidats aux postes clés des administrations publiques et de l'État

Quelques éléments de la prospérité suisse

Malgré sa situation géographique de pays de montagnes, la Suisse est un pays prospère, réputé pour sa gestion rigoureuse, à l'exception de quelques "affaires", comme celle de Swissair qui a défrayé la chronique. Cette prospérité est due entre autres aux facteurs suivants :

- la tradition commerciale
- la neutralité politique
- l'activité financière réputée
- la présence de capitaux étrangers (secret des banques suisses)
- la qualité de la main d'œuvre
- le tourisme (qui est la principale activité de la montagne)
- la "paix du travail". Les syndicats et les organisations patronales sont les principaux acteurs de la vie associative helvétique. En 1937 fut signée entre les associations patronales et les syndicats de l'industrie des machines et de l'horlogerie une convention par laquelle les deux parties s'engageaient à renoncer à la grève et aux licenciements comme moyen de pression et à recourir à l'arbitrage en cas de conflit.
- La solidarité cantonale, à savoir que les cantons riches doivent aider financièrement les cantons pauvres pour garder une harmonie sociale et maintenir le principe de l'accroissement de la prospérité commune des citoyens.

Les forces armées

L'armée suisse est composée des forces terrestres et des forces aériennes. La Suisse n'ayant pas d'accès direct à la mer, la marine est inexistante mais une flotte de bateaux armés est maintenue sur les lacs frontaliers. La particularité de l'armée suisse est son système de milice. Les soldats professionnels constituent seulement environ 5% du personnel militaire. Le reste est formé par des citoyens conscrits âgés de 18 à 34 ans (dans certains cas jusqu'à 50 ans). Les citoyens suisses n'ont pas le droit de servir dans des armées étrangères à l'exception de la Garde pontificale. La structure du système de milice stipule que le soldat garde chez lui son propre équipement, incluant le bien connu couteau suisse et l'arme personnelle. Ceci n'est pas sans susciter des controverses de la part de certains partis politiques et d'associations. Le service militaire obligatoire concerne tous les citoyens suisses du sexe masculin. Ces derniers reçoivent en général leur ordre de marche vers 19 ans pour le recrutement. Les femmes peuvent aussi servir dans l'armée sur base volontaire. Annuellement, environ 24.000 personnes sont entraînées dans des écoles de recrue pendant

18 à 21 semaines. La réforme Armée XXI a été adoptée par vote populaire en 2003, remplaçant le modèle Armée 95, et réduisant les effectifs de 400.000 à environ 210.000 personnes, parmi lesquelles 130.000 sont en service actif et 80.000 sont des unités de réserve. En tout, trois mobilisations générales ont été déclarées pour assurer l'intégrité et la neutralité de la Suisse. La première a été tenue à l'occasion de la guerre franco-prussienne de 1870. La seconde a été décidée à l'éclatement de la Première Guerre mondiale en août 1914. La troisième mobilisation de l'armée a pris place en septembre 1939, en réponse à l'attaque allemande de la Pologne.

La paix sociale

Comme indiqué ci-dessus (Quelques éléments de la prospérité suisse), la paix sociale est garantie notamment par la *solidarité cantonale*, à savoir que les cantons riches doivent aider financièrement les cantons pauvres pour garder une harmonie sociale et maintenir le principe de l'accroissement de la prospérité commune des citoyens.

En résumé : une démocratie organisée de bas en haut

Par ce modèle fédéraliste, les pouvoirs décisionnels suisses sont généralement organisés de bas en haut. La Confédération se charge uniquement des tâches que les cantons ne sont pas en mesure d'assumer. Comme dit plus haut, les cantons ne sont pas de simples circonscriptions administratives de l'État central. Ils jouissent d'une certaine souveraineté, ont leurs propres institutions politiques (gouvernement, parlement, administration, justice). Ce sont de mini-États qui parfois s'appellent "*République*" et dont les membres du gouvernement s'appellent "*ministres*". Les cantons et certaines grandes villes ont chacun leur propre corps de police avec son uniforme, leur système scolaire et leur matériel didactique, l'assistance publique, la culture. La Confédération s'occupe des domaines précis : la politique étrangère, l'administration des douanes, la poste, le téléphone, la fiscalité, les transports, l'énergie, l'agriculture, la politique sociale. Depuis quelques années, certains cantons ont commencé à former avec leurs proches voisins des régions aux finalités essentiellement économiques, infrastructurelles et culturelles.

En guise de conclusion

Au regard de la tâche qui nous attend et du chemin à parcourir, le premier sentiment est au découragement quand je constate que les auteurs des crimes énumérés précédemment ne sont guère inquiétés et semblent même continuer à agir dans l'ombre. Cela confirme ce qu'affirmait un bon connaisseur de la politique burundaise, à savoir que "Au Burundi, les véritables tenants du pouvoir agissent dans l'ombre"²³ J'ose néanmoins espérer que ces criminels finiront par, si pas être jugés et payer pour leurs crimes, au moins tomber selon la conviction de Mahtma GANDHI qui a dit : "Quand je désespère, je me souviens que, tout au long de l'histoire, la voix de la vérité et de l'amour a toujours triomphé. Il y a dans ce monde des tyrans et des assassins et, pendant un temps, ils peuvent nous sembler invincibles. Mais, à la fin, ils tombent toujours. Pensez à cela toujours"²⁴.

Joseph NTAMAHUNGIRO



"À la jeunesse burundaise, flamme d'espoir, rêveuse éveillée d'un Burundi réconcilié, je dis ceci : unissez-vous pour le meilleur et pourquoi pas sans le pire. *Un autre Burundi est possible.*" (M. MANIRAKIZA, Burundi. Quand le passé ne passe pas. La Longue vue, 2002. P. 155).

²³ Je cite de mémoire.

²⁴ Cité par André SIBOMANA, "Gardons espoir pour le Rwanda", op. cit. p. 7.

FONDATION Père EVERARD

Nous renouvelons notre appel à la générosité des donateurs en faveur de la Fondation Père EVERARD qui aide les étudiants démunis du Tiers-Monde aux études en Belgique.

Ils ont besoin de vous. Nous comptons sur vos dons généreux, petits ou grands. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC ASBL à Charleroi numéro : BE05 0001 1788 1975 (BIC BPOTBEB1xxx), avec la mention "Fondation Père EVERARD".

Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, avec la mention "CACEAC projet P161".

À l'occasion d'un jubilé, d'un mariage ou d'un autre événement familial, songez à faire un double plaisir en désignant la Fondation comme bénéficiaire de la générosité de vos amis.

Grand et cordial MERCI de la part du CACEAC et de tous les bénéficiaires.

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

1) MISAGO A., *La descente aux enfers*. Un roman historique. Bruxelles, Archives et Musée de la Littérature (AML). Collection Papier blanc Encre noire. 2012. Préface de M. QUAGHEBEUR. Publié avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 126 pages.

Ce récit attachant pourrait aussi s'intituler "Au cœur de l'horreur". Il s'agit ici de l'odyssée d'un jeune garçon burundais dont la famille est victime des massacres perpétrés en 1972 par les troupes du président MICOMBERO de sinistre mémoire. Et contrairement aux massacres du Rwanda de 1994, les victimes désignées sont ici les Hutus, spécialement les éléments masculins et surtout ceux qui sont instruits. Tel est le cas du jeune NDAYI qui ne devra son salut qu'à une fuite désespérée à travers le pays et en direction de la Tanzanie où des milliers de réfugiés vont affluer pour se mettre à l'abri.

Ce voyage infernal, rempli de périls et de fureur, permet à l'auteur de nous familiariser avec les coutumes locales, le culte rendu aux ancêtres malgré l'implantation d'autres religions, la croyance toujours vivace aux esprits malfaisants et aussi la grande beauté et la diversité des paysages burundais.

En fin de compte, rentré au pays malgré le danger persistant, le jeune héros du roman que possédaient tout d'abord la haine de l'autre ethnie et le sentiment de vengeance, trouvera avec la lecture de la Bible et l'affection d'un prêtre catholique, le moyen d'avancer dans la voie du pardon, seule échappatoire vers la guérison de ses blessures intérieures. "Il comprit que s'il voulait donner sa contribution à un avenir meilleur pour ce pays meurtri par la haine, il devait renoncer d'abord aux sentiments de haine et de vengeance". (p.128)

Vaincre la haine par l'amour, fameux programme que malheureusement les événements ultérieurs au Burundi, comme au Rwanda voisin, ont jusqu'ici relégué au rang des vœux pieux. Remercions l'auteur du message de paix qu'il entend délivrer dans ce petit ouvrage qui mérite donc bien plus qu'un simple succès d'estime car c'est un vibrant appel à la fraternité universelle.

E. VAN SEVENANT

2) **J. OMASOMBO TSHONDA** (sous la direction de), *RD Congo, Kwango* – Le Pays des Bana Lunda. Bruxelles et Tervuren, co-édition MRAC-Le Cri éditions, 2012. 456 pages format A4. Carte administrative et routière du Kwango à l'échelle de 1/750 000. Avant-propos de Guido GRYSSELS, directeur général du MRAC. Prix : 29 €

Cet ouvrage qui peut prétendre au titre d'étude très fouillée est le troisième d'une série de monographies consacrées aux différentes régions de la RD Congo. C'est le fruit d'une collaboration poussée entre des chercheurs belges et congolais, le tout étant coordonné par la section d'Histoire du temps présent du Musée d'Afrique centrale de Tervuren.

Comme les volumes précédents, celui-ci est richement illustré de photos, de cartes, de diagrammes, de listes de tous genres, ce qui en fait un ouvrage précieux pour ceux qui s'intéressent à cette région finalement peu connue. Et sur la troisième page de couverture est collée, bien repliée, une carte très grand format (à peu près 1 m²) détaillant l'ensemble des villes et des villages du Kwango.

La première partie s'intéresse à l'aspect physique de la région du Kwango : relief, géologie, hydrographie, climat, végétation et faune. Nombreuses cartes, vues des paysages typiques, listes de plantes, d'animaux, diagrammes pluviométriques, rien n'y manque bien sûr. Deuxième partie : les hommes. Sont alors évoqués les peuples, les langues, les manifestations culturelles et artistiques, les traditions musicales et religieuses, y compris les mouvements messianiques. De très spectaculaires illustrations sont extraites des collections du Musée de Tervuren, particulièrement bien pourvu à ce niveau.

Dans une troisième partie, les auteurs évoquent alors l'organisation politico-administrative du Kwango dès avant l'occupation coloniale et bien entendu toute la composition administrative qui s'est mise en place à la fin du XIX^{ème} siècle. L'évolution du phénomène est alors suivie jusqu'à l'époque actuelle, riche en anecdotes et récits divers des tribulations, des révoltes et des remous d'une société toujours en mouvement. Sont finalement évoquées la démographie, l'économie, les structures scolaires et médicales, à travers aussi de nombreux diagrammes, de statistiques, d'illustrations qui font de cet ouvrage un instrument indispensable pour tout qui, à l'avenir, voudra s'intéresser au Kwango.

D'une lecture extrêmement agréable, cet ouvrage mérite en tous points de figurer dans les bonnes bibliothèques consacrées aux problèmes africains et servira sûrement de référence à de futures études physiques ou humaines sur cette région bien particulière de la RD Congo.

Eddy VAN SEVENANT

In memoriam : le Professeur Abbé Vincent MULAGO (1924-2012) **porte-étendard de l'inculturation de l'église catholique en Afrique**

Ces quelques lignes se voudraient d'être un bref témoignage sur la personne de feu l'abbé Vincent MULAGO, d'illustre mémoire. Nous le commençons par la fin.

Nos adieux

Au soir du lundi 13 août 2012, je me trouvais à la veille de mon retour en Belgique au terme de mes trois semaines de vacances à Bukavu. Il me restait un

devoir "sacré" : une courte visite à l'abbé Vincent MULAGO, notre vénéré "Patriarche", à la Maison "Pierres Vivantes" au quartier "PAGECO" (ancienne "Papeterie Générale du Congo") qui surplombe le grand rond-point de la "Place de l'Indépendance" à l'entrée de Bukavu.

Ces trois dernières années, l'abbé Vincent ne sortait pratiquement plus de son appartement. Il tenait à peine sur ses

jambes. Son unique déplacement le conduisait à la chapelle où il pouvait encore célébrer l'eucharistie à quelques mètres de sa chambre. Et même alors, c'était en s'appuyant contre le mur. Toute visite devait lui être annoncée bien à l'avance. Suivant son état de santé, il l'acceptait ou s'excusait de ne pas pouvoir recevoir le visiteur. Généralement, ses rendez-vous avaient lieu le soir entre 20h30 et 21h15.

En cette soirée du 13 août, il me reçut à 21h. En réalité, c'est un privilège et un honneur qu'il m'accordait. En entrant, je fus immédiatement saisi par son état général de grande faiblesse et de fatigue. C'était un Vincent MULAGO méconnaissable, amaigri, le visage envahi par une barbe blanche de quelques jours, et au cou son chapelet qui témoignait de sa grande et profonde dévotion mariale. La scène était pénible. Pendant de nombreuses années, j'ai vécu avec Vincent. C'était alors un homme fort, dynamique, plein d'énergie tant au physique qu'au spirituel. Je le voyais ce soir-là comme une flamme en extinction.

Nous nous sommes embrassés et je me suis installé à ses côtés, tout contre son fauteuil, afin de mieux l'entendre. Il articulait difficilement. Très brièvement, je lui ai transmis les salutations et les bons souvenirs de quelques amis, anciens de Lovanium, originaires de Bukavu en Belgique. Il se souvenait d'eux tous et m'a chargé de leur remettre aussi ses salutations à mon retour. Je me suis enquis de son état de santé. Il m'a simplement répondu qu'il avait arrêté de prendre les médicaments prescrits par ses médecins parce que ceux-ci se contredisaient entre eux et qu'il n'en voyait pas d'effets positifs sur sa santé. Maintenant, poursuivit-il, il laissait aller les choses. De peur de le fatiguer davantage, je lui ai dit au revoir – en réalité ce fut un adieu – en lui demandant sa bénédiction. Il me bénit. À son tour il m'a demandé de le bénir. Fort ému de ce que nous étions en train de vivre lui et moi, je lui ai donné aussi ma bénédiction sur le front, conscient que nous n'allions

plus nous revoir aux prochaines vacances. Les confrères de son entourage étaient du même avis.

En apprenant son décès au matin du dimanche 23 septembre 2012, j'ai eu un choc. Mais en même temps je me rappelais de cette dernière rencontre avec lui où son état laissait présager cette issue fatale dans les semaines qui allaient suivre. Une des étoiles les plus brillantes du firmament de l'élite congolaise et africaine venait, non de s'éteindre mais de s'éclipser dans les nuées pour regagner – désormais invisible à nos yeux – les hauteurs célestes. En réalité, au lieu d'un deuil triste et lugubre, la mort de Vincent MULAGO a plutôt constitué le couronnement d'une vie pleine, extrêmement riche, féconde et rayonnante, tout illuminée d'une intelligence brillante, un courage, une fermeté et une détermination dans le noble combat qu'il a mené, avec justesse et sagesse, pour la défense et la promotion des grandes valeurs auxquelles il croyait et pour lesquelles il avait consacré toute sa vie de prêtre africain, congolais.

Homme de valeur, homme des valeurs

En l'année 1924 naissait dans la localité de Birava, sise sur les rives du Lac Kivu, à environ 30 km de Bukavu, un enfant auquel on donna le nom de MULAGO²⁵. Birava était alors une succursale de la mission catholique de Mwanda où MULAGO reçut le baptême en 1935 sous le prénom de Vincent²⁶. Déjà à cet âge, MULAGO était à la recherche de modèles à suivre pour l'avenir. Il les trouva dans les Missionnaires de Mwanda, notamment dans la personne des Pères Corneille VERMEIREN et Henri De CORTE. De son admiration pour eux germait dans le secret de son cœur – et de Dieu – la

²⁵ En langue locale, le Mashi, "mulago" veut dire "disette". Cette période devait sans doute être marquée par une certaine disette. Le verbe "kulaga" traduit un état de carence, de pauvreté, de pénurie.

²⁶ Contrairement à "MULAGO", "Vincens", en latin, veut dire "Vainqueur". C'est ce prénom qui convenait vraiment à MULAGO compte tenu de toutes les grandes victoires du combat de sa vie.

vocation qui allait le conduire des années plus tard jusqu'au sacerdoce.

À la fin de ses études primaires, il fut admis à l'École Normale de Mugeru en 1938. Deux années plus tard, il entra au Petit Séminaire qui fonctionnait au même endroit mais dans des locaux différents. Jeune petit séminariste, Vincent brillait déjà par ses hautes qualités intellectuelles. Toujours à la recherche de modèles pour sa vie, il fut profondément marqué par deux grandes figures : Mgr Édouard LEYS, premier Vicaire Apostolique du Kivu, qui avait établi sa résidence à Mugeru, et le Père Paul VAN KEEP, Supérieur (Recteur) du séminaire. Son évolution future gardera l'empreinte positive de ces deux personnalités.

En septembre 1946, Vincent MULAGO est admis au Grand Séminaire St-Charles Borromée à Nyakibanda, au Rwanda. C'était, a-t-il témoigné lui-même, un cadre magnifique où piété et étude l'emportaient sur tout le reste, et où Congolais, Rwandais et Burundais rivalisaient d'efforts pour défendre chacun les couleurs de son Vicariat apostolique et de son pays. À la fin de ces trois années de philosophie, Vincent MULAGO fut envoyé en stage, appelé alors "probation" au Petit Séminaire de Mungombe, dans l'Urega, à 180 km de Bukavu. Mgr Richard CLEIRE, successeur de Mgr Édouard LEYS, venait d'y transférer le Séminaire de Mugeru. J'y commençais moi-même alors la 6^{ème} latine après avoir terminé la 7^e à Mugeru. J'ai donc vu Vincent au début de son "stage" qui n'a duré que 3 semaines. Un bon matin, il apprit que l'Évêque l'attendait à Bukavu. C'était pour lui communiquer son envoi aux études à Rome, au Collège Urbain de la Propaganda Fide. Il allait y entamer ses études théologiques. Ce fut un grand événement dans tout le Vicariat. Pour nous jeunes séminaristes, la surprise ainsi que l'émotion et la fierté étaient totales. Vincent MULAGO était ainsi le premier Congolais à entreprendre des études universitaires à Rome. Là, comme dans les séminaires en Afrique, il réussit brillamment ses études. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1952, à Rome.

C'est au cours de sa formation romaine – cinq ans à l'Urbanienne, deux à la Grégorienne en même temps qu'à l'Université des Études sociales de Rome – que s'est précisé son projet de vie.

Il était fort attiré et orienté vers les valeurs "négro-africaines". C'est à elles qu'il allait consacrer l'essentiel de ses recherches et de son combat intellectuels. C'est ainsi qu'il choisit comme thème de sa thèse doctorale : "L'union vitale bantu chez les Bashi, les Banyarwanda et Barundi, face à l'unité vitale ecclésiale". Il ajoutera plus tard un sous-titre : "Un visage africain du christianisme".

La soutenance de sa thèse doctorale eut lieu le 1^{er} juillet 1955. Il y ajouta deux licences, en Droit canonique et en Sciences sociales, à la fin de l'année 1955-1956. Pendant cette même période, d'autres jeunes prêtres Africains et même des Caraïbes, collègues de Vincent, prenaient conscience de l'urgence d'orienter leurs recherches vers les valeurs négro-africaines, appelées à occuper la place qui leur revenait dans le travail de l'évangélisation et de la pastorale auprès de leurs peuples. C'est ainsi qu'ils se décidèrent à publier l'ouvrage qui fit date en 1956, sous le titre : "Des prêtres Noirs s'interrogent", édité à "Présence africaine", à Paris²⁷.

Survole de l'œuvre immense de V. MULAGO

Rentré au pays en août 1956, Vincent MULAGO fut surnommé "Mushi wasomire" : le Mushi qui a beaucoup étudié. L'Évêque le nomma comme vicaire à la grosse paroisse St-François Xavier de Kadutu. C'était dans la

²⁷ Préfacé par Mgr M. LEFÈVRE, alors Délégué apostolique pour l'Afrique noire française à Dakar, l'ouvrage contenait les contributions suivantes : V. MULAGO, Le pacte de sang et la communion alimentaire, pierres d'attente de la communion eucharistique ; J. THIAM, Du clan tribal à la communion chrétienne ; J.C. BAJEUX, Mentalité noire et mentalité biblique ; E. VERDIEU et P. ONDIA, Sacerdoce et négritude ; G. BISSAINTHE, Catholicisme et indigénisme religieux ; R. DOSSEH et R. SASTRE, Propagande et vérité ; M. HEBGA, Christianisme et négritude ; A. KAGAME, La littérature orale au Rwanda ; T. PARISOT, Vaudou et christianisme.

commune la plus peuplée de Bukavu où résidait la grande majorité des intellectuels Congolais, désignés alors par les colonialistes sous l'appellation d'"Évolués".

C'est dans ce milieu que l'Abbé MULAGO tint une conférence restée célèbre sous le titre : "L'avenir du Congo devant notre conscience chrétienne". Elle a eu lieu au "Centre culturel de Kadutu" construit, quelques années plus tôt, par le dynamique Père Gérard De GEETER, des Missionnaires d'Afrique. Le même qui a construit également le grand stade de Kadutu, appelé aujourd'hui "Stade de la Concorde". Ce brillant exposé souleva d'un côté l'enthousiasme des Congolais et de l'autre un tollé général des colonialistes. Le Gouverneur Général de la Colonie, Léon PÉTILLON, en fut informé. Il estima la situation tellement grave qu'il se déplaça de Léopoldville (Kinshasa) jusqu'à Bukavu pour venir fulminer contre ce révolutionnaire de prêtre. Pour lui, s'il continuait sur cette lancée à Bukavu, MULAGO risquait de provoquer un soulèvement du peuple contre le pouvoir du colonisateur. Peu après, Vincent fut nommé comme professeur au Petit Séminaire de Mugeru. Là, il assura une formation de qualité aux élèves qui eurent la chance de l'avoir comme professeur.

En cette même période, il conçut l'excellente idée de réunir, avec l'autorisation de l'Évêque, tous les abbés du Vicariat (Bukavu et Goma) en une association qui deviendra par la suite l'"Union des Prêtres Locaux" (UPRELO). L'Abbé Joseph BUSIMBA, futur premier Évêque de Goma, en fut le premier président. Dans la foulée, Vincent MULAGO, intarissable d'idées, lança aussi la toute première traduction du Nouveau Testament en Mashi. Il fut également membre du Tribunal ecclésiastique de la Province où il a siégé comme "Défenseur du lien". En 1959, il fut appelé à fonder et à diriger le premier Centre de Pastorale liturgique (CEPALI) et à assumer en même temps l'aumônerie de l'Action catholique ainsi que la direction des Œuvres sociales du diocèse.

C'est à cette période, en juillet 1960, que, comme séminariste, j'ai été amené à travailler aux côtés de Vincent MULAGO. Je terminais la 3^{ème} année de théologie à Baudouinville (Moba) et je devais normalement passer une année de stage au diocèse. Dès mon arrivée, l'Évêque me nomma comme collaborateur de l'Abbé MULAGO au CEPALI. Je découvris alors en MULAGO un grand travailleur, infatigable, organisateur et terriblement exigeant, d'abord envers lui-même ainsi qu'envers ses collaborateurs. Les tâches à exécuter étaient clairement définies, le délai de leur achèvement également. En tout, il visait un travail bien fait, de qualité. C'est alors que nous avons publié le premier rituel des sacrements en Mashi, ainsi que le premier livre des chants de la messe en Mashi également. Nous étions de vrais pionniers. Nous n'avions comme équipement qu'une machine à écrire à long chariot, des réserves de stencils et un minable enregistreur pour les chants composés par des musiciens locaux : Albert SHABULINZENZE et le Frère Raphaël KAGWIRA. Pour moi séminariste, Vincent MULAGO se révéla comme un vrai prêtre, entièrement consacré au Christ au sein de son Église. Je découvris en lui un homme d'une profonde spiritualité nourrie de la prière, de la célébration eucharistique quotidienne et de la lecture spirituelle puisée dans des ouvrages soigneusement choisis. Voici, à ce propos, ce qu'il écrira de lui-même dans son tout dernier ouvrage²⁸ : "Ma vie spirituelle, j'essaie de l'ordonner autour de trois dévotions : L'Eucharistie, l'Esprit Saint et la Vierge Marie. Depuis Vatican II, je cherche dans la charité pastorale le lien de l'unité de ma vie" (p. 383). Dans le contexte de la période de l'Indépendance, Vincent fut nommé vicaire à la paroisse-cathédrale N.-D. de la Paix, presque entièrement habitée alors par des Blancs. La cure elle-même était réservée à des prêtres Belges envoyés à cette fin par les diocèses de Belgique. Avec l'Indépendance, des cadres politico-

²⁸ Vincent MULAGO, *Théologie africaine et problèmes connexes*, L'Harmattan, Paris, 2007.

administratifs et d'autres fonctionnaires congolais vinrent s'installer nombreux en cette partie de la ville désormais ouverte même aux indigènes. Là aussi, je restais attaché à MULAGO comme collaborateur, mais ce ne fut plus pour longtemps. À la mi-octobre, je dus partir aux études à l'Université Lovanium, à la Faculté de Théologie. L'année suivante, l'abbé MULAGO y fut nommé d'abord comme maître de conférence, puis, une année après, comme professeur à temps plein. C'est là qu'il réalisera l'essentiel de l'œuvre de sa vie :

- ❑ En 1966, il fonde et dirige le Centre d'Études des Religions Africaines (CERA). Ce Centre fut et demeure un des fleurons de la Faculté de Théologie catholique de Kinshasa.
- ❑ Avec des collègues Congolais dont, entre autres, Marcel LIHAU, Antoine WEMBI, Félix MALU, Albert MPASE, etc., il crée l'association du personnel académique et scientifique congolais à Lovanium (PASCOL).
- ❑ De 1975 à 1980, il est Consultant au Conseil Pontifical pour le Dialogue interreligieux et membre de la Commission Théologique Internationale.
- ❑ En 1980, il est expert au Synode des Évêques.
- ❑ De 1980 à 1983, il assume la charge de recteur du Séminaire universitaire Jean-Paul II aux Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK)
- ❑ En juillet 1989, il atteint l'éméritat aux Facultés Catholiques de Kinshasa et regagne son diocèse de Bukavu. Il y reprend la direction, non plus de l'ancien embryonnaire CEPALI d'il y avait 40 ans, mais du Centre Diocésain de Pastorale, Catéchèse et Liturgie (CDPCL).
- ❑ De Noël 1990 à Pâques 1992, il assume le secrétariat du Synode

diocésain, organisé par Mgr Aloys MULINDWA, d'heureuse mémoire.

- ❑ De 1990 à 1996, il assume la fonction de premier recteur de la jeune Université Catholique de Bukavu (UCB) dont il est parmi les concepteurs et fondateurs.

Par la suite, il est allé s'installer à la Maison "Pierres Vivantes" avec d'autres prêtres aînés ainsi que de jeunes confrères étudiants. C'est de là qu'il publiera son dernier ouvrage "Théologie africaine et problèmes connexes" (L'Harmattan, Paris, 2007). À côté d'une multitude d'articles et de conférences, et en plus de sa thèse doctorale, ses principales publications sont : " La Religion traditionnelle des Bantu et leur vision du monde, Kinshasa, 1980 ; *Simbolismo religioso africano. Estudio coimparativo con el sacramentalismo cristiano*, Biblioteca de Autores Cristianos, Madrid 1979 ; Mariage traditionnel africain et Mariage chrétien. Pour une pastorale et une liturgie inculturées, Ed. Saint Paul Afrique (nouvelle édition), Kinshasa 1991.

Toute sa vie durant, l'Abbé MULAGO a mené avec courage et détermination un combat combien noble pour la défense et la promotion de la culture et des valeurs négro-africaines à la face du monde. Il a été et demeurera à jamais un "témoin d'une conscience d'une authenticité forte", exprimée avant même la fin de la colonisation belge (Cf. conférence donnée à la paroisse de Kadutu en 1956), appelant à la reconnaissance d'une identité culturelle, intellectuelle et sociale africaines, tant au niveau religieux qu'au niveau politique. Vincent MULAGO a été un "témoin-acteur" éminent de l'histoire du demi-siècle passé de l'inculturation de l'Église catholique dans le continent africain. Ses œuvres et son action lui confèrent à jamais l'immortalité dans l'histoire de notre Église, de notre Pays et du continent africain.

Déo B. RUHAMANYI
Braine-l'Alleud, octobre 2012

